Le magazine de la Confédération des syndicats nationaux

Janvier 2011, numéro 32

Perspectives

CSN

Debout contre l'injustice

Mot de la présidente

Débat gauche–droite

Des choix sociaux en cause

Le lancement de l'Alliance sociale a fait réagir la droite qui n'y est pas allée avec le dos de la cuillère avec ses qualificatifs. Malheureusement, la polarisation gauche–droite occulte le véritable débat : celui des choix sociaux déterminant le cadre des finances publiques du Québec. Que veut-on exactement ? Servir des intérêts particuliers ou le bien commun ?

Après les lucides, le pacte pour un financement des universités de Lucien Bouchard, les fascicules des économistes du gouvernement, le dernier budget a été une onde de choc. Le changement de trajectoire avait toutes les allures d'une rupture du pacte social, qui nous amène vers un autre modèle de développement prônant moins de solidarité. Une véritable offensive éminemment démagogique et populiste, qui ne résiste souvent pas à l'analyse. J'aimerais entendre les gens de la droite nous expliquer en quoi leurs propositions servent l'intérêt général.

Chacun pour soi ou tous pour un ?

Plus que l'État, le Réseau Liberté-Québec remet en question la pertinence même du syndicalisme qui pourtant contribue par l'amélioration des conditions de travail et de vie de la classe moyenne à une société répartissant mieux la richesse, donc plus égalitaire. En quoi la privatisation de la santé ou des résidences pour personnes âgées contribue-t-elle à l'avancement de la société ? Comment la hausse des droits de scolarité sert-elle les jeunes et le développement économique du Québec ?

Quand on constate qu'une police d'assurance santé coûte 17 000 $ à une famille aux États-Unis et que chaque dollar des fonds publics investi en éducation en rapporte cinq à l'État, une question s'impose : Que veut-on ? Un État minimal refilant à chacun de ses citoyens les coûts associés aux aléas de leur santé ou un État misant sur la force de la collectivité pour assurer la prospérité de tous et de toutes ?

Les quatre économistes chargés de conseiller le gouvernement nous disent que les Québécois se paient 7 milliards de dollars de plus en services que les Ontariens. Mais ce qu'ils ne disent pas, c'est que ces services coûtent à ces derniers 17,5 milliards de dollars en prestation de services privés de toute sorte. Et le Québec a été mieux protégé de la crise justement à cause de ses programmes sociaux !

Nous nous devons de répondre. C'est notre responsabilité. Pour la CSN, la solidarité a encore une valeur. L'Alliance sociale est née pour défendre une vision progressiste et solidaire.

Un retour en arrière

Il n'y a rien de neuf dans le discours de la droite. Les mêmes solutions qui nous ont conduits à la dernière crise sont encore préconisées. Tout comme mettre en place un système privé de santé comme il y a quarante ans ne constitue pas une avancée, mais un retour en arrière !

Ce que préconise l'Alliance sociale, c'est une modernisation du modèle québécois. Une économie plus sociale, d'abord orientée vers les besoins de la population. Une économie soutenant le secteur manufacturier et encourageant l'innovation technologique dans une perspective de développement durable. Une économie plus verte visant une indépendance énergétique qui nous placerait en tant que leader en matière d'énergies renouvelables. Une économie où la population et l'État récoltent la juste part de leurs ressources naturelles. Un partage de la richesse favorisé notamment par un système fiscal progressif qui tienne compte de la capacité de payer de chacun. Certaines de nos idées ne sont peut-être pas nouvelles — ce qui n'en fait pas de mauvaises idées pour autant —, mais elles ont le grand avantage de servir le bien commun. Ce qui est beaucoup plus mobilisateur qu'un retour aux années Reagan, Thatcher et compagnie.

Plusieurs défis nous attendent donc en cette nouvelle année. Je profite de l'occasion pour vos offrir mes vœux de santé, de bonheur et de paix !

Claudette Carbonneau

Dossier

L'action syndicale sans frontières
4

L'ABC du schiste
14

La Marche mondiale des femmes
16

Secteur manufacturier
Un regard vers l'avenir
18

CSSS Jeanne-Mance
Nivellement par le bas
22

Statuts d'emploi et disparité de traitement
28

L'invité
Dominique Peschard
Le respect de la vie privée
31

Illustration : Reno

L'action syndicale sans frontières

En septembre dernier, le Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT), en collaboration avec la CSN, le CISO, la FTQ et la CSQ, organisait un colloque sur l'action syndicale internationale. Ce colloque visait à faire le point sur les différentes initiatives de solidarité mises en place par les syndicats. Si ce type d'action se bute à de multiples obstacles, il suscite aussi de nombreux espoirs. *Perspectives CSN* vous suggère un tour d'horizon des points de vue présentés par différents conférenciers.

L'urgence de renforcer le syndicalisme

par Yvon Laprade

Des syndicalistes assassinés, des travailleuses et des travailleurs à qui on refuse le droit d'association… Faire du syndicalisme dans des pays hostiles comme le Mexique, la Colombie, le Guatemala, l'Inde et en Asie, c'est parfois au péril de sa propre vie. C'est mener un combat souvent inégal face à des patrons et à des gouvernements qui n'ont aucune considération pour leur main-d'œuvre sous-payée. Radiographie du syndicalisme international à travers le prisme de nos leaders syndicaux qui ont la passion et la vocation pour l'action syndicale outre frontière.

Jacques Létourneau, adjoint au comité exécutif à la CSN, est catégorique. Selon lui, les syndicats québécois ont un rôle crucial à jouer à l'international. Cela suppose qu'ils doivent « se bâtir une culture syndicale » et faire de ces interventions à l'étranger « la première priorité ».

« Il ne faut plus que le syndicalisme international soit le dernier point à être abordé lors de nos instances. C'est tout un défi, mais il y a une prise de conscience à faire. Nous devons agir là où les besoins sont criants, sinon c'est le syndicalisme dans son ensemble qui risque de péricliter », soutient-il.

Urgence d'agir

Selon lui, il y a une nécessité et une urgence d'agir. « Nous devons revoir nos stratégies au sein de nos syndicats respectifs pour que notre travail sur le terrain soit plus efficace et qu'il permette aux travailleuses et aux travailleurs dans le monde d'améliorer leur sort », ajoute-t-il.

Photos : Michel Giroux

Jacques Létourneau

Pour débattre de ces enjeux, le professeur Gregor Murray, professeur à l'École de relations industrielles à l'Université de Montréal, avait réuni des syndicalistes qui se sont démarqués au plan international. En plus de Jacques Létourneau, on y retrouvait Denise Gagnon, directrice du Service de la solidarité internationale à la FTQ ; Richard Langlois, responsable des relations internationales à la CSQ et Lucien Royer, directeur du Département international au CTC.

Unifier les forces syndicales

De toute évidence, ces responsables des questions internationales ont tous la même préoccupation. À leurs yeux, il faut travailler à « unifier les forces syndicales ».

« Il ne peut exister de syndicalisme international fort sans ancrage solide au plan national », fait valoir Jacques Létourneau.

Photo : Eugene Hoshiko, PC

Des défis et des enjeux

par Marilou Séguin

Pour défendre et faire avancer les droits des travailleurs dans un contexte de mondialisation, les syndicats doivent agir de façon solidaire sur la scène internationale tout en articulant leurs actions aux plans national et local.

« Parce que des syndicalistes sont congédiés, menacés, emprisonnés, voire assassinés, nous devons agir sans frontières, dit Michèle Asselin, coordonnatrice du Centre international de solidarité ouvrière (CISO) et ancienne présidente de la Fédération des femmes du Québec. Maintenant, nous ne pouvons défendre les droits des travailleurs et des travailleuses d'ici sans défendre les droits de ceux du monde entier. Les marchés, les économies et les États se sont mondialisés, nos solidarités plus que jamais doivent donc l'être aussi pour lutter contre les injustices, mais également pour protéger nos propres droits », ajoute-t-elle, se disant convaincue que la syndicalisation demeure la voie, ici comme partout dans le monde, pour défendre les droits des syndiqué-es et de l'ensemble de la population.

Photos : Alain Chagnon

Michèle Asselin

Lutte contre la répression

Dans un poignant témoignage, le leader syndical mexicain Napoleón Gómez, exilé en Colombie-Britannique, a raconté la lutte qu'il mène depuis quatre ans contre la répression syndicale dans son pays. « Au Mexique, pour le président, les syndicats sont des cancers dans la société qu'il faudrait éliminer. C'est inacceptable », lance l'homme membre du comité exécutif de la Fédération internationale des ouvriers de la métallurgie et secrétaire général du SNTMMS au Mexique.

Napoleón Gómez

À la suite de l'explosion d'une mine de charbon en 2006, qui a fait 65 morts, M. Gómez a accusé la compagnie de meurtre corporatif et a demandé la démission du ministre du Travail. « Cinq jours après l'accident, la mine a été scellée. Ils ont abandonné les mineurs sous terre, dénonce-t-il, affirmant que la

Sa vision des choses est partagée par Richard Langlois : « Il serait bien de voir la fièvre d'unification s'emparer du mouvement syndical. Chose certaine, on ne peut plus se payer le luxe de demeurer divisés si on veut avancer. Nous devons aller là où les droits humains sont bafoués, là où on assassine les leaders syndicaux. C'est en faisant sentir notre présence qu'on peut montrer qu'il y a encore des yeux, les nôtres, qui sont témoins de ce qui se passe. Quand les gouvernements se sentent observés, ils sont plus prudents… »

Il ne fait pas de doute, dans l'esprit de Denise Gagnon, que les syndicats au Québec ne peuvent rester les bras croisés. « Nous nous sommes donné des syndicats forts chez nous et nous devons continuer à encourager nos militants à faire du travail à l'international. Nous sommes des organisations démocratiques et nous avons des outils pour aider ailleurs », a expliqué la militante qui rentre d'une mission au Burkina Fasso.

Gregor Murray

Mais la volonté de nos leaders syndicaux qui ont une vision de coopération internationale a ses limites, comme l'a fait remarquer le professeur Gregor Murray. « Nous devons savoir choisir nos batailles », a-t-il admis.

Le débat reste entier. Mais les pistes de solution, à en juger par la diversité des interventions, sont bien tracées.

création de syndicats mondiaux est essentielle. Nous vivons une situation très difficile, mais avec la solidarité on continue de se battre. »

Nouveau visage et défis

La mondialisation a déjà donné lieu à une restructuration syndicale, indique Peter Bakvis, directeur du bureau de Washington de la Confédération syndicale internationale (CSI), créée en 2006 et qui compte aujourd'hui 176 millions de membres dans 151 pays.

Peter Bakvis

Parmi les nouvelles caractéristiques, on note plus de syndicats dans les pays en voie de développement, une meilleure représentation des femmes et une présence dans des pays où le syndicalisme était autrefois fortement réprimé.

« L'action nationale et l'action internationale se rejoignent et se renforcent. Il est très clair que sans la participation active des syndicats au plan national, il est impossible de conclure et de faire respecter des ententes au plan international », dit M. Bakvis, mentionnant que plusieurs gains ont été obtenus grâce à des campagnes internationales comptant sur le soutien d'organisations nationales et d'ONG.

Malgré de nombreuses avancées, le mouvement syndical international a encore des faiblesses note cependant M. Bakvis. Sa présence est encore limitée dans certaines zones stratégiques comme la Chine.

D'abord concentrées sur la lutte dans le secteur du textile, les activités de la CQCAM visent depuis 2006 tous les ateliers de misère.

Photo : Achmad Ibrahim, PC

Forcer la responsabilisation

Devant un géant de la taille de Walmart – 1,9 million d'employé-es, plus de 6100 magasins dans le monde, 176 millions de clients chaque semaine, des ventes de 400 milliards de dollars et plus de 14 milliards de profits annuellement –, le chemin est long pour l'amener à respecter certaines normes de base, comme celles concernant le travail des enfants, les considérations environnementales les plus élémentaires et l'indemnisation des travailleurs en cas d'accidents de travail

par Jean-Philippe Pineault et Marilou Séguin

Difficile, mais pas impossible, répond Michèle Descolonges, sociologue et associée du Laboratoire Genre, Travail, Mobilités de l'Université Paris X – Nanterre. La spécialiste estime que l'une des voies de succès est les accords-cadres internationaux entre les multinationales et les organisations syndicales internationales.

Combat de titans

En raison de leurs tailles, les organisations syndicales mondiales peuvent peser dans la balance et parvenir à convaincre de gros joueurs comme Walmart d'adopter un certain code de conduite. « C'est possible de cette façon de faire jouer la responsabilité sociale des entreprises », affirme M^me^ Descolonges.

Michèle Descolonges

Photos : Alain Chagnon

En plus de comporter des normes sur leurs conduites, les accords-cadres peuvent contenir des modalités de suivi afin de s'assurer de la mise en œuvre de l'entente. Selon Michèle Descolonges, des entreprises sont disposées à signer de telles ententes parce qu'elles s'assurent ainsi de garder leur image de marque intacte. « Les compagnies sont intéressées parce qu'elles sortent rarement gagnantes d'une situation de crise où leur nom est sali », dit-elle.

De nombreux exemples d'accords-cadres qui ont donné de véritables bénéfices à des travailleurs, souvent issus de pays en voie de développement, sont légion. Notons à ce chapitre un accord-cadre avec le grand magasin Le Carrefour (magasin français apparenté à Walmart) qui a permis aux familles de travailleurs blessés lors d'un accident de production au Bangladesh d'être indemnisées.

Ici au Québec

Ici au Québec, la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM) œuvre à l'amélioration des conditions des travailleurs et des travailleuses aux quatre coins du monde en ayant à l'œil les réseaux de production des firmes multinationales. D'abord concentrées sur la lutte dans le secteur du textile, les activités de la CQCAM visent depuis 2006 tous les ateliers de misère.

Il y a aussi le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), qui rassemble une trentaine d'organisations syndicales, d'ONG et de groupes étudiants, qui se spécialise dans la responsabilité sociale des organisations (RSO) et les politiques d'approvisionnement responsable (PAR). Ce type de politique adoptée par une organisation encadre tous les achats de produits et de services qui sont faits pour son compte. C'est plus large qu'un code de conduite.

De précieux outils

La participation aux campagnes dénonçant une situation inacceptable dans un réseau de production peut faire bouger les choses. « Il faut que les organisations arrêtent de seulement se préoccuper de la question environnementale et qu'elles se rendent compte que la dimension sociale fait partie intégrante du développement durable », précise Marie-Noëlle Roy du CQCAM.

Marie-Noëlle Roy

Nathalie Guay

À compter de l'automne, un nouvel outil, la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociale des entreprises, aidera à mieux encadrer les activités des multinationales, dit Nathalie Guay, conseillère au Service des relations du travail de la CSN. Cette initiative volontaire n'offrira pas de certification, mais elle témoignera de la volonté de responsabilisation d'une organisation.

Dans plusieurs villes d'Italie, des travailleurs ont manifesté pour contrer la délocalisation de la production d'aluminium du géant américain Alcoa.

Photo : Alessandra Tarantino, PC

Créer des alliances face aux géants

par Jean-Philippe Pineault

« Les syndicats locaux n'ont pas de réel pouvoir de négociation devant des multinationales. La seule chose que vous risquez d'être capable d'arracher de votre employeur dans un syndicat d'un supermarché, c'est la couleur de votre uniforme. »

Ces mots crus, c'est Ruben Cortina, président de UNI Americas, qui les a prononcés lors du colloque. Pour le charismatique leader syndical qui représente des millions d'employé-es en Amérique du Sud, les grosses entreprises ne comprennent que les grosses organisations aussi importantes qu'elles.

Photo : Michel Giroux

Ruben Cortina

« L'unité est quelque chose de politique. On se met ensemble pas pour être simplement ensemble, mais pour des raisons précises, pour des stratégies d'action. On ne peut

se permettre d'être divisés face à des géants », a lancé M. Cortina.

Cet apôtre des organisations syndicales mondiales croit qu'au moment où les entreprises se regroupent, il est devenu pratiquement impossible d'avoir du leadership de manière régionale ou par secteurs. « Comment voulez-vous qu'un gérant de magasin, qui reçoit ses ordres d'un siège social situé dans un autre pays, négocie avec un syndicat d'employés sur place », demande le président de UNI Americas.

Un outil puissant

Selon le leader syndical, « les alliances intersyndicales permettent de réunir des syndicats dans des secteurs où ils sont normalement divisés », ajoutant que « si nous n'avons pas de stratégie globale d'intervention au plan national, nous ne réussirons pas à obtenir de gains importants ».

À son avis, les multinationales ne craignent pas, par exemple, un débrayage de travailleurs localisé dans une ou quelques succursales. Mais lorsque le mouvement prend des proportions nationales, les dirigeants d'entreprises deviennent beaucoup plus attentifs aux demandes syndicales, juge Ruben Cortina. « Les alliances globales sont un outil très puissant », termine-t-il.

Les actions de DSI

par Benoit Aubry

Développement solidaire international (DSI), cet outil collectif mis en place par la CSN pour la coopération technique avec les syndicats d'autres pays, poursuit efficacement son action. Cet organisme a pour but d'appuyer l'économie solidaire et la finance socialement responsable. C'est ce qu'a démontré le coordonnateur de DSI, Claude Dorion, à l'atelier « L'éducation syndicale comme levier d'action au niveau international ». M. Dorion est également directeur général d'un autre outil collectif de la CSN (il y en a huit), soit MCE Conseils.

Photo : Michel Giroux

Claude Dorion

Entre 2005 et 2008, la CSN et DSI ont contribué avec succès au développement des capacités et de la gouvernance des syndicats au Sénégal, au Mali et en République démocratique du Congo. Des salariées de la CSN ont réalisé des formations sur la gouvernance, dispensées à des groupes de 20 leaders syndicaux à la fois, portant notamment sur l'éducation des militantes et des militants syndicaux, les pratiques démocratiques participatives, les droits des femmes et le renforcement des capacités de la société civile. Des professionnel-les de DSI ont pour leur part agi auprès des syndicats pour soutenir les travailleurs œuvrant dans l'économie populaire ou solidaire.

Petite ferme familiale au Brésil qui obtient du microcrédit. On y produit des fruits et des légumes biologiques, dont les papayes.

Microfinance au Brésil

Claude Dorion a d'autre part traité des outils de la microfinance mis en place au Brésil pour le développement local et la création d'emplois. Ce projet visait à promouvoir l'équité sociale en favorisant un meilleur accès au financement des coopératives de production, des entreprises autogérées et des micro-entreprises.

« Le gouvernement brésilien a trouvé nos projets si intéressants qu'il continue à les financer », a-t-il noté avec satisfaction.

Des stratégies de mobilisation

par Marilou Séguin

Sensibilisation des membres, création d'un dialogue Nord-Sud et maintien des coalitions élargies, autant de défis que pose l'action syndicale internationale selon des spécialistes de différents horizons.

Photos : Alain Chagnon

Rebecca Gumbrell-McCormick

Pour Rebecca Gumbrell-McCormick, professeure de gestion à l'Université Birkbeck de Londres, un des plus grands défis pour le mouvement international est de trouver comment intégrer les jeunes, les femmes, les migrants, les travailleuses et les travailleurs précaires et ceux de l'économie informelle. Aussi, alors que des milliers de nouveaux travailleurs entrent dans l'économie mondiale, plusieurs se trouvent toujours coincés dans des conditions de travail dignes du début du siècle dernier. « Souvent, ils ne sont pas syndiqués, et leurs droits sont bafoués », dit-elle.

Travail décent

Le concept de travail décent introduit à l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1999 est un précieux outil pour le mouvement syndical, souligne Cathy Feingold, directrice des affaires internationales à l'AFL-CIO. « Onze ans plus tard, c'est un

Cathy Feingold

outil toujours efficace qui a créé un langage commun, dit-elle. Il ne doit toutefois pas demeurer un beau principe. Nous devons nous l'approprier pour qu'il devienne significatif. »

Vivant en République dominicaine depuis trois ans, M^me^ Feingold a vu naître avec fierté le premier syndicat de travailleuses domestiques. « Ce qui semblait impossible a aujourd'hui permis de donner voix au chapitre à ces femmes. Ces gens veulent d'abord mettre du pain sur leur table, et il faut leur faire comprendre que le cadre de travail décent peut leur permettre d'y parvenir », dit-elle.

Le défi de la solidarité

Pour Peter Fairbrother, professeur en relations de travail international

Peter Fairbrother

à l'Université RMIT, en Australie, il est essentiel de créer une solidarité internationale sur les lieux de travail.

« Il y a un lien entre local et global. Les syndicats locaux doivent travailler avec les internationaux pour se renforcer. Cette solidarité est difficile à atteindre, mais on peut y arriver », dit-il. Par exemple, des syndicats peuvent allier leurs forces pour effectuer de la recherche et de l'éducation sur un problème auquel ils sont confrontés. Il est aussi capital de faire comprendre aux travailleurs du Nord l'importance d'être solidaires avec ceux du Sud, ce qui représente un grand défi pour le mouvement syndical.

« C'est seulement en intégrant dans notre action quotidienne la dimension plus globale, en comprenant dans chacun de nos gestes, de nos actions et de nos luttes l'importance que cela revêt sur le plan global et sur notre sort local qu'on pourra

André Leclerc

arriver à développer un rapport de force plus complet, commente André Leclerc, ancien conseiller de la FTQ. Il n'existe pas d'action syndicale internationale qui ne soit pas enracinée profondément dans les mobilisations et les actions locales, régionales et nationales », ajoute-t-il.

Chaque année, le 7 octobre, partout dans le monde des organisations syndicales soulignent la Journée mondiale pour le travail décent.

Rupture avec le passé

La tâche n'est pas simple pour le mouvement syndical international qui tente de développer une solidarité tout en étant loin de la base, mais pour M^me^ Gumbrell-McCormick, le projet est sur la bonne voie.

« La réunification du mouvement syndical international est une rupture avec le passé et un grand pas vers l'avant », dit-elle, soulignant l'importance du travail de représentation et d'éducation du mouvement.

L'Alliance sociale voit le jour

En campagne pour la deuxième année consécutive pour *Le Québec qu'on veut se donner*, la CSN s'est jointe à l'Alliance sociale, une nouvelle force qui s'est donné pour mission d'infléchir les politiques budgétaires du gouvernement du Québec et de faire contrepoids au discours de la droite très présent sur la scène publique.

par Michelle Filteau

« On ne leur laissera pas tout l'espace », a lancé la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, lors du lancement de l'Alliance sociale. Nous voulons contrer le travail d'intoxication de la droite qui répète toujours le même mantra : moins d'interventions de l'État. Le Québec a besoin de bien d'autres choses qu'un Tea Party québécois ! » La principale cible de l'Alliance sociale demeure le prochain budget.

Devant l'annonce de compressions budgétaires majeures l'an dernier, la CSN n'allait pas rester les bras croisés. La lutte à ces compressions est devenue une priorité. « Le budget a été au-delà de toutes nos désespérances avec des coupes plus importantes que prévu et la mise en place de mesures régressives comme la tarification santé », rappelle le trésorier de la CSN, Pierre Patry.

En campagne pour la deuxième année consécutive, la CSN voulait créer une nouvelle force de frappe. « Pour faire fléchir le gouvernement, nous nous devions de réunir les forces progressistes au Québec. C'est ce que l'Alliance sociale a commencé à faire avec le regroupement des grandes organisations syndicales et étudiantes dans un premier temps, poursuit M. Patry. Toutes les forces vives sont invitées à se joindre à ce vaste mouvement. Nous y travaillons activement. »

Avec l'apparition du Réseau Liberté-Québec et les rumeurs de nouveau parti politique avec François Legault, un vent de droite souffle. La CSN croit qu'une autre vision doit pouvoir rallier les Québécoises et les Québécois, une bataille de longue haleine s'annonce puisque bon nombre des mesures prévues dans le dernier budget se déploient sur plusieurs années. C'est le cas de la contribution santé qui s'instaure progressivement, des tarifs d'Hydro-Québec qui augmenteront en 2014, de la hausse des droits de scolarité qui se poursuivra après 2012.

Libertés individuelles ou bien commun ?

« Au-delà de la polarisation gauche–droite, qui a été accentuée par le lancement de l'Alliance sociale, le cœur du débat en est un de choix de société. Que voulons-nous ? Une politique du chacun pour soi et du tout au marché prônée par la droite ou une prise en charge collective des besoins comme le suggère l'Alliance sociale ? », questionne Pierre Patry.

Parmi les mesures préconisées par l'Alliance, notons l'abandon de la franchise santé, la fin des compressions budgétaires tous azimuts et l'ajout d'investissements publics majeurs en santé et en éducation, dans les services de garde à l'enfance et aux ainé-es. L'Alliance souhaite un délai plus long que celui proposé par le gouvernement pour retrouver l'équilibre budgétaire. Elle préconise la mise en place d'une politique industrielle axée sur l'innovation énergétique et environnementale, l'exploitation des ressources naturelles favorisant de justes retombées économiques pour la population et l'État québécois, un système d'imposition plus progressif par l'ajout d'un quatrième palier. Finalement, elle vise la récupération des sommes qui dorment au fédéral et qui reviennent au Québec en matière de transferts sociaux ou d'harmonisation de la taxe de vente ainsi que l'intensification de la lutte à l'évasion fiscale.

Un développement durable

Devant une reprise qui demeure fragile, la CSN croit que nos gouvernements doivent continuer à soutenir la croissance économique. « Nous attendons des mesures fortes pour assurer la vitalité du secteur manufacturier et favoriser la création d'emplois dans une perspective de développement durable. Nous attendons des mesures qui valorisent le savoir-faire québécois, qui encouragent la modernisation des équipements et l'accès aux technologies. Des mesures qui reconnaissent la vitalité de nos entreprises de service, d'autres qui stimulent l'économie sociale », ajoute Pierre Patry. D'où la nécessité de mettre en place un dialogue social qui privilégie la véritable contribution des travailleuses et des travailleurs au développement de l'organisation du travail et de l'innovation dans les entreprises.

Des actions à venir

Plusieurs temps forts sont attendus au cours des prochaines semaines. L'Alliance sociale compte d'ailleurs livrer un message unitaire au gouvernement. Des activités d'interpellation de nos dirigeants politiques sont planifiées tant au plan national que régional à l'occasion de la période prébudgétaire. Un événement d'envergure est également prévu à la fin de l'hiver, avant le dépôt du budget, pour lancer un coup de semonce. De concert avec des économistes progressistes, les membres de l'Alliance participeront à un forum en février qui servira à établir une autre vision du Québec.

Pour consulter la déclaration commune de l'Alliance sociale :
www.csn.qc.ca/web/csn/finances-publiques

Consulter également la page Facebook de l'Alliance :
www.facebook.com/pages/Page-officielle-de-lAlliance-sociale/176142719067896

Photos : Rogerio Barbosa, Chantal Poirier, Pascal Ratthé et Alain Décarie

Debout contre l'injustice

Près de 10 000 personnes ont manifesté le 4 décembre en appui aux lock-outés du *Journal de Montréal*. Jeunes et moins jeunes, issus de toutes les organisations syndicales, du milieu communautaire, simples citoyens, familles et amis, c'est une mer rouge qui a déferlé avenue Mont-Royal pour exiger un règlement décent pour les 253 travailleuses et travailleurs sur le trottoir depuis bientôt deux ans. La foule a réservé une longue ovation, remplie d'émotions, au président du syndicat, Raynald Leblanc. De nombreux syndicalistes et politiciens ont dénoncé le comportement de Quebecor… qu'on ne saurait qualifier.

Les manifestantes et les manifestants ont aussi interpellé les membres de l'Assemblée nationale afin qu'ils procèdent à une modernisation de la loi anti-briseurs de grève. Adoptée en 1977 – bien avant l'avènement d'Internet ! –, la loi permet à Quebecor de publier un journal à partir de textes produits à l'extérieur des bureaux du journal. Une bonne raison pour appuyer la campagne de boycottage lancée par la CSN.

François L'Écuyer

Pour signer la pétition :
www.csn.qc.ca/boycottons-le-journal

40e anniversaire

À la santé du régime !

par Michelle Filteau

Plus de 500 personnes ont assisté au 40e anniversaire du régime public d'assurance maladie, organisé par Médecins québécois pour un régime public, la CSN, la FTQ, la CSQ et l'UPA.

Photos : Michel Giroux

Ces organisations ont réclamé un financement adéquat des dépenses de santé et de services sociaux. « Le gouvernement ne cesse de répéter que le Québec ne peut plus soutenir financièrement le système public, un prétexte pour accroître la contribution du secteur privé. En ce 40e anniversaire, plus que jamais, nous devons demeurer vigilants et mobilisés », a indiqué la présidente de la CSN.

L'auteur et historien Jean-Claude Germain a rappelé comment l'intervention des centrales syndicales a contribué à l'avènement d'un régime de santé universel et gratuit qui « corrigeait une injustice séculaire ».

Présidente de Médecins québécois pour un régime public, la Dre Marie-Claude Goulet a pour sa part insisté sur les attaques récentes qu'a subies le système de santé : limitation des dépenses publiques, fermetures d'hôpitaux sans que l'argent soit redirigé vers les CLSC, virage ambulatoire non compensé par l'ajout de ressources pour les soins à domicile, plafonnement du nombre d'actes effectués dans les hôpitaux, mises à la retraite massives de médecins et d'infirmières. À cette liste s'ajoutent l'augmentation du nombre de médecins non participants depuis l'arrêt Chaoulli et des changements dans la Loi sur l'assurance maladie pour que des investisseurs privés puissent faire de l'argent avec l'offre de soins offerts dans les cliniques médicales spécialisées.

Une déclaration commune a été adoptée dans laquelle les organisateurs réaffirment la nécessité absolue d'un système public universel de soins et de services de santé. Pour adhérer à la déclaration www.csn.qc.ca/web/csn/40-ans-loi-ass-maladie.

Hausse des droits de scolarité

Les étudiants se mobilisent

par Michelle Filteau

Le 7 novembre dernier, plusieurs acteurs du monde de l'éducation se sont réunis pour participer au Rendez-vous de l'éducation et envoyer un message clair au gouvernement : il faut cesser de hausser les droits de scolarité.

À l'appel de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et des trois grandes centrales syndicales, CSN, FTQ et CSQ, des étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, (chargés de cours et professeurs), professionnel-les, employé-es de soutien et auxiliaires d'enseignement ont discuté d'enjeux cruciaux tels que les valeurs du réseau postsecondaire, la condition de vie des étudiants, l'aide financière aux études et la contribution étudiante. Dès l'ouverture de l'événement, les présidents de la FECQ et de la FEUQ ont constaté un consensus ferme de la part des acteurs présents au sujet des droits de scolarité universitaire.

En outre, les dirigeants des trois grandes centrales qui font partie, tout comme les associations étudiantes, de l'Alliance sociale ont indiqué que la hausse des droits de scolarité n'est pas une fatalité et que d'autres solutions sont possibles.

« L'éducation est un investissement et non une dépense, a indiqué Michel Arsenault, président de la FTQ. Un dollar investi en éducation en rapporte cinq. » Abondant dans le même sens, la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, a réitéré que l'éducation représente un bien commun tout aussi précieux pour le développement des personnes que pour celui de la société. « Toute entrave à l'accessibilité aux études supérieures des jeunes gens de la classe moyenne et des moins fortunés constituera un recul pour le Québec. Nous nous y objecterons avec force. »

Financement de Radio-Canada

Pourquoi faut-il relancer une campagne ?

par Joane Bérubé

Au printemps 2009, la Société Radio-Canada (SRC) supprimait 10 % de son personnel et s'engageait dans une démarche de compressions de ses dépenses. Touché, comme bien d'autres médias, par la crise et la baisse des revenus publicitaires, le diffuseur public n'a pas réussi à obtenir le soutien du gouvernement, ne serait-ce que pour lui permettre de négocier un prêt, le temps d'essuyer la tempête.

Le diffuseur public n'a pas non plus réussi à convaincre le gouvernement de lui accorder un budget stable et pluriannuel. La société d'État terminait l'année avec une perte de 58 millions malgré l'abolition de 800 postes.

En 2010-2011, la part de la subvention publique de Radio-Canada diminuera encore puisque la société subira un gel de ses crédits d'exploitation et devra assumer les hausses salariales. De plus, la SRC recevra aussi 10 % de moins du nouveau Fonds des médias, ce qui l'obligera à réduire d'une cinquantaine d'heures sa programmation originale.

D'année en année, la situation financière de la SRC se fragilise. Et les critiques fusent à son endroit, notamment en provenance des autres télévisions privées qui voient dans l'appauvrissement du diffuseur public une occasion d'augmenter leur propre audimat. Les pressions politiques, idéologiques et financières se multiplient pour diminuer la portée de Radio-Canada dans le paysage médiatique et social.

Avons-nous les moyens de voir encore s'amoindrir le rôle culturel que joue la SRC ? Avons-nous encore les moyens de voir s'éteindre à petit feu cette voix unique en information ? Est-ce qu'une société démocratique et ouverte ne devrait pas, tout au contraire, privilégier et promouvoir sa culture et la diversité de l'information en soutenant son diffuseur public ?

L'année 2011 sera celle des grands rendez-vous pour la société d'État qui sera notamment en audiences devant le CRTC pour le renouvellement de sa licence. Le CRTC devrait aussi statuer sur la valeur de son signal. L'échéance électorale du gouvernement fédéral s'annonce aussi pour 2011. Un financement accru de Radio-Canada devra être un enjeu.

Rappel des coupes

Le 5 décembre 1990, le PDG de la SRC annonce une série de compressions budgétaires de 108 millions de dollars comportant la perte de 1100 emplois dans les réseaux français et anglais. Cette décision a entraîné la fermeture de 11 stations de télévision régionales. Pour l'amélioration récente de sa production dans les centres de Trois-Rivières, de Sherbrooke, de Saguenay et de Rimouski, le diffuseur public profite du Fonds d'aide à la production locale, une aide temporaire et non récurrente.

En dollars constants, la SRC disposait en 1990 d'un financement public de 1,6 milliard. À l'époque, la société d'État produisait, entre autres, de grandes séries et l'ensemble de ses téléromans. Aujourd'hui, la majorité de la production télévisuelle est confiée aux producteurs privés par l'intermédiaire du Fonds des médias, dont bénéficient aussi les autres chaînes comme TVA ou Canal Vie.

D'autres compressions de 440 millions de dollars, imposées cette fois par les libéraux, allaient suivre en 1995 et provoquer la disparition de plusieurs centaines de postes à la radio et à la télévision française.

En 2010-2011, le financement public de Radio-Canada s'élève à 1 milliard de dollars, soit 34 $ par personne, par année. Radio-Canada offre une programmation télévisuelle, radiophonique et numérique à 34 millions de citoyennes et de citoyens, et ce, en français et en anglais. La BBC en Grande-Bretagne reçoit 124 $ par citoyen, par année, tandis que la France investit 77 $ par personne annuellement pour sa télévision publique.

L'ABC du schiste

L'exploration des gaz de schiste inquiète un grand nombre de Québécoises et de Québécois qui découvrent avec stupeur qu'il y a du gaz naturel dans leur cour arrière.

par Jessica Nadeau

Photo : Annik MH de Carufel

« Pour comprendre pourquoi on réagit ainsi, il est bon d'effectuer un survol de la situation sur le plan historique », explique Normand Mousseau, professeur à l'Université de Montréal, phD en physique et auteur d'un livre sur les gaz de schiste. Il était invité par la CSN à l'occasion du conseil confédéral de septembre dernier.

Photo : Michel Giroux

Normand Mousseau

Le gaz naturel a pris son envol dans les années 60 et a encore gagné en popularité dans les années 90 en raison notamment de la lutte aux pluies acides et aux changements climatiques. « En utilisant le gaz naturel, nous produisons beaucoup moins d'émanations de soufre et de smog », précise le physicien.

Les réserves de gaz naturel conventionnel sont concentrées en Russie, au Qatar et en Iran, trois pays qui contrôlent près de 70 % des réserves mondiales. Au Canada, on parle de moins de 1 % et de 4 % aux États-Unis.

C'est dans ces conditions qu'au début des années 2000, les gouvernements et les investisseurs se sont dit : il faut absolument trouver une réponse à cette pénurie anticipée de gaz conventionnel. La principale solution envisagée a été de se tourner vers l'importation de gaz naturel liquéfié. C'est ce qui a donné lieu, au Québec, au projet de port méthanier de Rabaska, qui est mort dans l'œuf.

La fracturation hydraulique

Du gaz non conventionnel se retrouve emprisonné dans le roc (shale) à plus d'un kilomètre de profondeur. C'est le résultat de sédiments déposés là il y a quelque 400 millions d'années qui, au fil du temps, se sont empilés, compactés et transformés en hydrocarbures.

Après des années de recherche, nous avons trouvé le moyen de puiser ce gaz grâce à la fracturation hydraulique. Cela consiste à forer à la verticale puis à l'horizontale et à injecter sous pression de grandes quantités d'eau avec du sable et d'autres composés chimiques pour briser la structure géologique et libérer le gaz.

La fracturation ne dure que quelques semaines et on peut ensuite pomper le gaz pendant quelques années. Mais la production chute très rapidement, pour ne représenter, après deux ans, que 10 à 20 % du pic de production. « Pour maintenir une production importante, il faut donc creuser constamment et ouvrir de nouveaux puits. »

La question environnementale

Les risques environnementaux en ont fait réagir plus d'un et ont soulevé la grogne populaire au Québec.

Le livre de Normand Mousseau *La révolution des gaz de schistes* vient de paraître aux Éditions MultiMondes. Il y explique notamment comment la Norvège a su depuis plus de 40 ans exploiter le pétrole et le gaz naturel tout en en faisant profiter pleinement la société norvégienne des retombées et en préservant le climat social.

Il y a, dans un premier temps, les risques associés à l'industrie comme telle. « Quand on joue avec du gaz naturel, il y a des trucs qui peuvent sauter, résume le professeur. Ça se produit. »

L'autre problème, souvent évoqué, est celui des produits chimiques ajoutés à l'eau qui est injectée dans les couches géologiques. Une partie de cette eau chimique, chargée de métaux lourds, remonte à la surface. Étant potentiellement toxique et très corrosive, il faut la manipuler avec soin.

Enfin, il y a la question de la nappe phréatique. « Ce n'est pas vraiment la fracturation qui est un problème en soi, parce que normalement les structures géologiques sont très loin en dessous de l'eau. Il peut y avoir des cas ou ça remonte, mais ça devrait être assez peu fréquent. Le cas le plus problématique, c'est quand les tuyaux ne sont pas aussi étanches qu'on le pense. On peut aussi voir des fuites si, par exemple, on transperce une poche de méthane qui remonte dans l'eau, causant des problèmes importants pour la population environnante. »

Il ajoute que l'erreur est humaine et que le risque zéro n'existe pas, d'où l'obligation d'imposer des règles pour gérer ceux qui ne sont pas toujours bien évalués.

« En principe, si on creuse le puits correctement et si tout est fait selon les normes, il n'y a pas de danger. Mais la réalité, c'est qu'on fait toujours des erreurs. Et on l'a vu en Pennsylvanie, au Texas et au Colorado où des milliers de puits sont déjà creusés. Ces choses-là se produisent. Pas à tous les puits, mais assez fréquemment pour qu'on s'assure qu'il y a un environnement légal et une supervision suffisante. »

Enjeux économiques

Au Québec, tout le développement des hydrocarbures se fait selon la Loi sur les mines. « Quiconque veut un permis cogne à la porte du ministère et, pour seulement 0,10 $ l'hectare par année, il pourra aller explorer... »

Pendant ce temps, chez nos voisins du sud, les compagnies payent 28 000 $ l'hectare. Et en Colombie-Britannique, c'est de 4000 à 10 000 $ l'hectare. « La Colombie-Britannique est allée chercher plusieurs milliards de dollars entre 2008 et aujourd'hui en permis d'exploitation et on ne parle pas encore de redevances. »

Contrairement au Québec, aux États-Unis le sous-sol appartient au propriétaire de la surface. « Quand une compagnie vient vous voir et vous offre 28 000 $ pour explorer chez vous et vous promet des redevances de 12 à 25 % sur le gaz produit, vous vous dites peut-être que les inconvénients environnementaux ne sont pas si graves que cela finalement. »

En Colombie-Britannique, il n'y a personne pour se plaindre puisque l'exploitation se fait loin de tout et que le gouvernement reçoit un bon pactole. Mais au Québec, à cause de la fameuse Loi sur les mines, personne ne reçoit rien à part les compagnies et le propriétaire terrien, qui touche environ 10 000 $ pour la location de la terre en surface.

« Quand on parle d'une société qui favorise le secteur privé, on est loin en avance sur nos voisins américains qui ont l'air de socialistes vus d'ici », ironise Normand Mousseau.

Selon lui, les citoyens ont raison d'être en grogne, car il faut absolument revoir tout ce qui entoure le développement du gaz de schiste : la structure légale, l'aspect économique, la propriété, etc.

« C'est pour cela qu'il faut un moratoire. Il faut un débat public sur ce que nous voulons comme modèle d'exploitation et ensuite seulement nous déciderons si on va de l'avant. »

LA POSITION DE LA CSN

Le conseil confédéral a adopté une position claire face à l'exploitation des gaz de schiste. La CSN demande que le mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) soit élargi pour faire la lumière sur tous les impacts et les enjeux liés à cette filière énergétique. Elle recommande également l'imposition d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation jusqu'à la publication du rapport d'études du BAPE. La CSN a soumis un mémoire au BAPE le jeudi 18 novembre.

Photo : Annik MH de Carufel

GAZ DE SCHISTE OU DE SHALE ?

Les deux expressions sont employées. Le schiste et le shale sont deux formations géologiques différentes. Au Québec, il s'agit du shale d'Utica. Il faudrait donc utiliser le terme shale, sauf que les francophones utilisent l'expression schiste argileux qui a été réduite à schiste, expression que nous avons conservée.

MARCHE MONDIALE DES FEMMES

En 2010

Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche!

Rimouski

Un rendez-vous haut en couleur

Samedi, petit crachin, ciel lourd et gris. L'autobus parti de Montréal avale les kilomètres. Destination : Rimouski. Objectif : participer à la manifestation nationale organisée à l'occasion de la Marche mondiale des femmes.

par France Désaulniers

L'atmosphère était fébrile. Nous avions le sentiment de prendre part à un *événement*. Car c'en était tout un ! Lancées en mars, les activités réalisées depuis six mois aux quatre coins du Québec allaient culminer à Rimouski avec la tenue d'une grande manifestation. Le monde avait rendez-vous dans le Bas-Saint-Laurent !

Puis, comme si mère Nature avait décidé de se joindre à nous, c'est sous un ciel dominical bleu que nous avons marché dans les rues rimouskoises. Tout au long du parcours, des chaussures décorées et des marionnettes géantes accompagnaient la foule. Nous avons longé le fleuve, nous nous sommes rassemblés sous un chapiteau pour assister à un spectacle haut en couleur et entendre des voix d'ici et d'ailleurs faire état des luttes menées par les femmes. L'émotion était palpable. Plus de 10 000 personnes réunies à Rimouski, ça ne passe pas inaperçu !

Pour la CSN, la Marche mondiale des femmes est incontournable. Depuis des décennies, la CSN et le mouvement des femmes travaillent conjointement afin d'améliorer les conditions de travail et de vie des femmes.

De la marche Du pain et des roses réalisée en 1995, en passant par la Marche mondiale des femmes en l'an 2000, et celle de 2005, les revendications portées visent à défendre et à promouvoir une vision féministe de la société ancrée dans des valeurs de paix, de justice, d'égalité, de solidarité et de liberté. Par ailleurs, la dénonciation de la montée des droites conservatrices et des valeurs néolibérales dans la société – marchandes, patriarcales, fondamentalistes et guerrières – font également partie des enjeux auxquels s'attaquent les revendications en 2010.

Pour en finir avec la pauvreté…

L'accroissement de l'autonomie économique des femmes passe par l'accès à un travail décent, une hausse substantielle du salaire minimum, la fin de la privatisation des services publics et du bien commun – santé, éducation, eau, énergie éolienne – et par une opposition résolue à toute augmentation des tarifs de ces services. Ce sont là quelques éléments des revendications pour réduire la pauvreté.

… et la violence

Les demandes visaient également la mise en place par le gouvernement du Québec de mesures concrètes pour prévenir et lutter contre les violences envers les femmes, entre autres, l'hypersexualisation et la marchandisation de leurs corps. La garantie par le gouvernement du Canada du droit inaliénable des femmes de décider d'avoir ou non des enfants est aussi réclamée. Cela implique le maintien et la consolidation des services d'avortement gratuits offerts par les réseaux public et communautaire et le développement de nouveaux services publics dans les zones peu desservies.

En outre, peu après la tenue de la marche, le Canada a enfin signé la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, avec réserves et conditions cependant. La question des droits des femmes autochtones revêt un caractère bien particulier.

Les femmes ont fait entendre leurs voix. Les gouvernements du Québec et du Canada n'ont pas tardé à répondre aux revendications portées. À bien des égards, les réactions sont largement insatisfaisantes. Mais cette troisième Marche mondiale des femmes aura démontré de façon éclatante que tant que toutes les femmes ne seront pas libres, elles continueront de marcher et ne baisseront pas les bras !

Photos : Joan McDermott

2010
ça va marcher!

Tant que toutes les femmes
ne seront pas libres
nous serons en marche
2010
Abitibi-Témiscaming

CSN
ÇA VA MARCHER

Le 11e Colloque Gérard-Picard

Un regard porté vers l'avenir

par Félix Cauchy-Charest

La première décennie du XXIe siècle n'aura pas été tendre pour l'industrie manufacturière au Québec et ailleurs dans le monde occidental. La crise économique, dont nous sortons à peine, a eu un impact sans équivoque pour les travailleuses et les travailleurs de ce secteur.

Le XXe siècle fut porteur de changements majeurs dans cette industrie. Passant d'une source de main-d'œuvre à bon marché, le Québec s'est progressivement développé et, grâce à un syndicalisme combatif, accompagné d'un État interventionniste, a réussi à devenir une économie d'importance en Amérique du Nord.

« Le mouvement syndical et la CSN en particulier ont agi sans cesse depuis les débuts du XXe siècle pour que l'État prenne les responsabilités qui lui incombent au plan de la redistribution des richesses, par l'instauration de programmes sociaux financés par l'impôt et les taxes dont nous avons toujours réclamé qu'ils soient répartis équitablement et progressivement en fonction des capacités financières de chacun. Nous avons également revendiqué que l'État joue un rôle moteur dans le développement économique du Québec afin d'attirer chez nous des investissements créateurs de richesse et d'emplois bien rémunérés », a confié Louis Roy, vice-président de la CSN, en ouverture du colloque.

Ce dernier a aussi déploré qu'à l'image d'autres sociétés « industrialisées », nos divers gouvernements laissent partir des entreprises pour des endroits où les salaires et les conditions de travail sont faméliques, où l'impôt et les programmes sociaux sont quasi inexistants et où le syndicalisme libre et indépendant est interdit.

Louis Roy, vice-président de la CSN

« Pouvons-nous résister à cette concurrence déloyale ? (…) Quelle place avons-nous comme organisation syndicale dans ce monde de plus en plus complexe ? » C'est dans ce contexte que Louis Roy a invité les participantes et les participants au 11e Colloque Gérard-Picard à une réflexion sur l'avenir du secteur manufacturier au Québec et le développement durable d'emplois de qualité.

Une réflexion en profondeur tournée vers l'avenir

Les participants au colloque ont eu la chance de pouvoir échanger et de réfléchir avec un éventail d'intervenants de tous les milieux. Qu'ils soient journalistes, économistes, chefs d'entreprise, chercheurs ou syndicalistes, les invités du colloque ont su dresser un portrait juste de la situation actuelle et dégager des perspectives pour l'avenir.

Le constat qui s'est rapidement imposé est que le XXIe siècle sera d'une grande complexité, que les acteurs économiques y seront de plus en plus nombreux et qu'il faut que l'industrie manufacturière québécoise y trouve sa place. Le protectionnisme est pratiquement mort et le nombre effarant d'accords économiques bilatéraux rend difficile, voire impossible, un retour en arrière.

Parallèlement à cette mondialisation de l'économie, sa financiarisation vient ajouter une pression sur les entreprises d'ici qui doivent composer avec des actionnaires exigeant un profit de plus en plus rapidement. Les conférenciers ont invité les entreprises manufacturières à faire preuve de prudence et à ne pas prendre le raccourci de la délocalisation, mais plutôt d'améliorer leur productivité.

La menace du dragon

Bien entendu, il est difficile de réfléchir au secteur manufacturier sans mot dire sur la Chine et son immense pouvoir d'attraction sur les grandes entreprises. Tous les intervenants, sans exception, ont fait une belle part à l'empire du Milieu dans leur réflexion. Menace d'un côté et potentiel d'un marché de l'autre, la Chine est un pays qu'il faudrait prendre bien garde de sous-estimer.

Cependant, comme ont su le rappeler plusieurs intervenants, sa puissance vient du fait que l'État chinois s'investit massivement dans l'économie et dans toutes les sphères de la société civile. Une telle mainmise de la République populaire sur tous les aspects de sa vie économique, incluant la valeur de sa monnaie, lui donne un

Photo : Martin Bouffard

Pierre Fournier, consultant en géopolitique, Marc Chevalier, journaliste à la revue française *Alternatives économiques*, Loïc Tassé, chargé de cours à l'Université de Montréal et sinologue, ainsi que Daniel Dignard, Pupitre Chine du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec : des conférenciers qui ont permis aux participants de poser un regard global sur la sortie de crise économique.

poids démesuré dans l'appareil économique mondial.

Il sera extrêmement difficile de concurrencer ce géant sans que nos gouvernements ne mettent la main à la pâte, tant sur le plan diplomatique que par un soutien durable à nos entreprises pour encourager le maintien et la création d'emplois qualifiés et une productivité accrue.

Voir la vie en vert

Le réchauffement planétaire et la rareté des ressources entraînent un ensemble de problèmes. Aussi, dans la perspective d'un virage vert, les coûts de plus en plus importants de fabrication et de transport des produits, combinés à la qualification de la main-d'œuvre, aux faibles coûts de nos énergies renouvelables et à notre proximité des marchés américains, devraient nous permettre de tirer notre épingle du jeu.

Investir ou disparaître

Le maître mot de ce colloque fut : investissement. Les réflexions des différents intervenants et celles des participants allaient toutes dans ce sens. La clé de voûte pour la pérennité de l'industrie manufacturière et du développement durable d'emplois de qualité est l'investissement.

Investir pour passer à la deuxième et à la troisième transformation, donner de la formation continue, mieux outiller les travailleuses et les travailleurs, repenser l'organisation du travail pour être plus à l'écoute des travailleurs, explorer de nouveaux marchés, s'adapter aux besoins des consommateurs sont autant d'exemples de ce que font les entreprises québécoises pour se positionner favorablement et perdurer.

Tout cela n'arrivera pas sans effort. Par cette réflexion, la CSN contribue à la recherche de solutions. Claudette Carbonneau a tenu à souligner que l'économie du Québec est parmi celles qui ont le mieux traversé la crise. « L'État doit jouer un rôle primordial, aux dires de la présidente de la CSN. On ne peut se permettre de troquer des emplois industriels bien rémunérés pour des emplois inférieurs ! » conclut-elle à la fin du colloque. Il est à espérer que les classes dirigeantes du Québec sauront écouter les solutions innovantes proposées par les participantes et les participants à ce 11e Colloque Gérard-Picard.

UN EXEMPLE QUI DONNE À ESPÉRER

Jacques Robert, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Barry–Callebaut, tenait à témoigner de ce qu'on pouvait faire en innovant. Devant une délocalisation possible, les salarié-es de l'entreprise maskoutaine, spécialisée dans la production chocolatière, ont mis la main à la pâte pour restructurer le travail.

De la formation a été donnée aux employés afin qu'ils soient plus mobiles à l'intérieur de l'entreprise pour répondre aux accroissements de la demande des différents départements. Les salariés et l'employeur se sont également entendus pour réaménager les horaires pour maximiser la production.

Sans toucher aux salaires ou aux avantages sociaux, les employés de la chocolatière montérégienne ont réussi à rendre leur usine plus profitable que l'usine mexicaine de l'entreprise et à attirer des investissements de 20,6 millions de dollars !

Le débat social contaminé par la droite

par Yvon Laprade

Tout n'est pas aussi noir et déprimant que ne le laissent croire les ténors de la droite économique québécoise, affirme le directeur général de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), Robert Laplante.

Photos : Michel Giroux

On nous brandit constamment le spectre du vieillissement, or le Québec est une des sociétés les plus jeunes du monde développé.

« Je ne souscris pas au discours teinté de morosité. L'horizon n'est pas bouché, c'est plutôt notre élite qui l'est ! » a lancé en boutade l'économiste, fin septembre, lors des assises du conseil confédéral de la CSN.

Avec un cynisme de circonstances, il constate que le débat social est « contaminé » par les interventions de ce qu'il appelle « les élites économiques » qui préconisent un désengagement de l'État au profit de l'entreprise privée. « On tente de faire la démonstration qu'il en coûtera moins cher aux contribuables si on réduit la taille de l'État. Mais ceux qui vont en bénéficier, en fin de compte, ce sont les entrepreneurs, le privé, et non pas la population », a-t-il analysé.

Robert Laplante prône un changement de ton pour permettre un débat plus civilisé où on parlerait des vrais enjeux. Il s'attendrait à ce que les médias fassent preuve de plus de rigueur et ne perdent pas de temps avec « tout ce babillage médiatique ».

Fausses perceptions

Il ne cache pas qu'il est difficile de se défaire des fausses perceptions, à commencer par cette idéologie selon laquelle le Québec serait ralenti dans sa croissance par le vieillissement de sa population.

« On nous brandit constamment le spectre du vieillissement pour justifier ceci et cela. On nous laisse croire que le Québec sera un centre d'accueil à ciel ouvert, et qu'il n'y aura pas assez de jeunes pour pousser nos grabats. Mais, dans les faits, le Québec se situe au 38e rang parmi les pays industrialisés en ce qui concerne l'âge de sa population. On y compte 14,3 % de personnes âgées ; alors qu'en Suède, c'est 17,6 %, en Allemagne, 19 %. À vrai dire, nous sommes une des sociétés les plus jeunes du monde développé, et le Québec renoue avec la courbe positive de la natalité », tient-il à rectifier.

La prospérité avec l'État

Aussi l'économiste plaide-t-il en faveur du renforcement du rôle de l'État, « la seule façon, dit-il, d'amener de la prospérité au Québec ». Par exemple, il ne faut pas vendre nos ressources naturelles à rabais. Sur ce terrain, cependant, les exemples de délinquance sont nombreux et navrants.

Robert Laplante

Selon un rapport du Vérificateur général, l'industrie minière a extrait des minéraux du sous-sol québécois pour une valeur de 17 milliards de dollars, en une seule année, alors qu'elle n'aurait payé que 256 millions en redevances à l'État. « C'est deux fois moins que la facture qu'a assumée l'État pour les soutenir», constate-t-il.

Robert Laplante croit qu'il est temps de revoir nos stratégies, non seulement pour les mines et le gaz souterrain, mais aussi pour la forêt. Il n'accepte pas que la puissante multinationale AbitibiBowater contrôle des territoires forestiers et empêche ainsi des régions de se redéployer.

Par ailleurs, le directeur général de l'IREC voit des opportunités dans le secteur manufacturier. « Pour cela, il faudra qu'on change nos perceptions, qu'on cesse de voir qu'il n'y a que des bras dans les économies émergentes, comme le Mexique, l'Amérique du Sud, l'Asie, l'Inde, et des cerveaux dans les économies développées. Il est possible de faire du textile en ayant recours aux nanotechnologies, rue Chabanel. Il ne faut surtout pas croire que nous sommes condamnés à l'univers des *sweat shops*, ajoute-t-il.

« Nous avons un réservoir de ressources naturelles exceptionnel. Il n'en tient qu'à nous de le mettre en valeur. Mais l'État devra embarquer dans le projet collectif et tenter de réinventer notre économie », conclu-t-il.

Campagne de visibilité des chargés de cours

J'enseigne à l'université et... je m'affiche

par Claire Tremblay

Près de 60 % des chargé-es de cours des universités cumulent plus de 15 ans d'expérience de travail à l'extérieur de l'université. Le même pourcentage de ces derniers a acquis plus de 15 ans d'ancienneté comme chargé de cours. Avec de tels chiffres, on ne s'étonnera pas de la diversité des expertises et des activités professionnelles de ce groupe. Pourtant, ils sont peu et mal connus de la population en général et parfois même de la communauté universitaire.

Qu'ils en fassent leur unique profession ou que celle-ci soit jumelée à un autre emploi ou à des activités de recherche et de création, les chargés de cours partagent un point commun : ils ont la passion de l'enseignement et une vision large de celui-ci. En effet, au-delà de ce qu'ils transmettent à leurs étudiantes et à leurs étudiants au jour le jour, ils sont très sensibles à l'impact de leur enseignement sur la société de demain.

Des femmes et des hommes passionnés, qualifiés, impliqués, voilà ceux que le Regroupement université de la FNEEQ–CSN veut faire connaître par cette campagne de visibilité. Lancée le 22 novembre pour souligner la Journée nationale des chargées et chargés de cours, celle-ci permet de mettre en lumière les expertises et les diverses expériences de ces professionnels de l'enseignement. La campagne se décline en plusieurs formats : affichage, vidéos, site Web et page Facebook.

En vedette sur des affiches, quatre porte-parole principaux expriment chacun à leur façon la vision qu'ils ont de leur rôle auprès des étudiantes et des étudiants dans de courts clips diffusés sur un site dédié : chargesdecours.com. Nathalie Ebnoether, tutrice à la Télé-université, y fait valoir l'importance qu'elle accorde au contact personnalisé avec ses étudiants en formation à distance. Pour sa part, Caroline Martin, chargée de cours à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, insiste sur l'interaction entre ses recherches doctorales en éducation artistique et son enseignement. Nicole Tardif, chargée de cours à l'Université du Québec à Rimouski et à l'Université Laval, nous explique quant à elle pourquoi elle accorde beaucoup d'importance au développement de la créativité chez les futurs enseignants et comment sa pratique d'art-thérapeute lui permet d'explorer diverses avenues de la créativité. Pour ce qui est de Thomas Collombat, chargé de cours à l'Université de Montréal, il expose les liens entre ses activités de recherche sur le syndicalisme, ses interventions comme conférencier et le contact qu'il établit avec ses étudiants. Par ailleurs, les chargé-es de cours de tous les horizons sont invités à enrichir le site en y inscrivant leur contribution à l'enseignement universitaire. Ils n'ont qu'à remplir le formulaire sur la page d'accueil. Faites-le savoir à votre entourage !

C'est la somme des savoirs de toutes ces personnes chargées de cours, tutrices, superviseures de stages, chargées d'enseignement, chargées de formation pratique, chargées de clinique, accompagnatrices et *coach* en formation musicale, formatrices en disciplines pratiques… qui permet de proclamer haut et fort leur apport essentiel aux universités. Les chargés de cours sont présents à l'université pour y rester encore longtemps et prendre part ainsi au développement de la société québécoise.

Nous enseignons à l'université et… nous nous affichons !

Visitez le site chargesdecours.com et joignez-nous sur Facebook.

La FNEEQ–CSN mène une campagne de visibilité pour les quelque 7200 chargé-es de cours qu'elle représente.

Compressions budgétaires au CSSS Jeanne-Mance

Nivellement par le bas...

par François L'Écuyer

Contraint par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, le CSSS Jeanne-Mance, au cœur du centre-ville de Montréal, doit éponger un déficit de 7,5 millions de dollars. La solution de la direction ? Abolir des postes et sabrer les services directs à la population. Portrait d'une lutte citoyenne et syndicale contre un dangereux nivellement par le bas.

Des étages de centre d'hébergement laissés sans supervision pendant de trop longues minutes. L'arrêt de services cruciaux, comme les bains ou la popote roulante, pour les usagers du service de soutien à domicile. L'abolition du poste d'une infirmière qui, depuis plusieurs années, avait su développer cette relation de proximité, avec les étudiantes et les étudiants d'un cégep, nécessaire au travail de prévention en santé. De nombreux centres de la petite enfance et plusieurs écoles qui devront dorénavant se passer des services de dépistage précoce de problèmes d'apprentissage offerts par les travailleuses sociales du CLSC.

Tout cela en plein cœur de Montréal, dans l'une des zones les plus défavorisées de la métropole. Répercussions d'une révision administrative du budget alloué par l'Agence de Montréal au CSSS Jeanne-Mance, qui dessert la population du centre-ville, du Plateau-Mont-Royal et du Centre-Sud. Des 140 000 résidants, plus du quart vivent avec moins de 10 000 dollars par année. En raison de sa localisation en plein centre-ville de Montréal, ce sont plus de 500 000 personnes qui y transitent chaque jour.

Un budget lourdement amputé

En septembre 2007, le ministre de la Santé de l'époque, Philippe Couillard, annonçait la fermeture du centre d'hébergement Jacques-Viger et le transfert de ses 174 résidants. Depuis, environ 70 % d'entre eux ont été déménagés dans les sept autres CHSLD du CSSS Jeanne-Mance. Mais après deux ans de négociations plus ou moins secrètes entre l'Agence et le CSSS, ce dernier voit tout de même son budget amputé de plus de 16 millions de dollars. Un déficit de 7,5 millions doit ainsi être épongé au cours des deux prochaines années.

Engagé dans la bataille contre la fermeture du centre Jacques-Viger, il y a deux ans, Gilbert Binette se rappelle des promesses du président de l'Agence de Montréal, David Levine. « On nous a clairement souligné que les services aux usagers ne seraient pas touchés, se souvient le président du Syndicat des travailleurs et travailleuses du CSSS Jeanne-Mance, qui regroupe 2100 membres du personnel de soutien, administratif et professionnel. Comme les autres centres d'hébergement du CSSS seraient dorénavant voués à accueillir une clientèle lourde nécessitant plus de 3,5 heures de soins par jour, le programme de soutien à domicile devait même être renforcé », indique-t-il.

Aujourd'hui, la situation est tout autre. Les équipes de soutien à domicile reçoivent depuis peu de nouvelles consignes révisant les offres de service. « Si un usager est déclaré apte à se faire une toilette minimale à la mitaine, il ne pourra pas avoir accès aux bains. Sur certains territoires, les bénéficiaires ne recevront plus qu'un seul bain par semaine », déplore M. Binette. Les services de gardiennage, qui permettaient aux aidants naturels de prendre quelques heures de répit, seront également abolis.

40 000 heures de soins en moins en CHSLD

Deux CHSLD, Jean-de-La Lande et Bruchési, seront particulièrement affectés par les compressions budgétaires : cinq postes d'infirmière, six postes d'infirmière auxiliaire et l'équivalent de vingt postes à temps complet de préposé aux bénéficiaires sont appelés à disparaître. Au total, c'est un déficit annuel de plus de 40 000 heures de soins dispensés aux usagères et aux usagers par des préposé-es qui sera occasionné. Une réduction de plus de deux heures de soins essentiels pour chacun des 359 résidants. Dans certaines unités, les abolitions de postes représentent jusqu'à 20 % du nombre de préposé-es.

Organisée par le syndicat du CSSS, une assemblée citoyenne a regroupé, le 20 octobre dernier, plus de 150 personnes inquiètes de la modification de l'offre de service du CSSS Jeanne-Mance.

Photos : Michel Giroux

Gilbert Binette, président du Syndicat des travailleuses et des travailleurs du CSSS Jeanne-Mance, Suzanne Maurais, présidente du syndicat des infirmières, et Gaétan Châteauneuf, président du Conseil central du Montréal métropolitain.

« L'employeur martèle depuis des années que pour assurer la sécurité des bénéficiaires et celle des préposés, les transferts devaient être effectués par deux employés. Il est déplorable de se faire dire, depuis peu, de se débrouiller seul à l'avenir », s'inquiète M. Binette.

« Depuis le début, nous avons demandé d'être inclus dans les discussions visant la réorganisation du travail et des services, indique le président du syndicat. Est-ce qu'on ne pourrait pas s'attaquer aux 10 millions octroyés chaque année au personnel d'agences, aux millions versés en heures supplémentaires, plutôt que de réduire les services directs aux usagers ? »

Agir en amont ?

Le député Amir Khadir, dont la circonscription de Mercier est en partie desservie par ce CSSS, s'inquiète de la suppression des services de popote roulante et d'accompagnement des personnes âgées à l'épicerie. « Mon expérience de microbiologiste me montre que l'alimentation peut être déterminante pour la qualité de vie et la qualité des soins », soulignait le député lors d'une conférence de presse où il apportait son appui à la lutte menée par le syndicat du CSSS.

La présidente de Médecins québécois pour un régime public, Dre Marie-Claude Goulet, a aussi endossé la pétition du syndicat exigeant un moratoire sur le plan de compressions du CSSS. Celle qui agit également à titre de médecin à l'urgence du CHUM Saint-Luc et au CLSC des Faubourgs n'hésite pas à qualifier ces coupes d'odieuses et inhumaines. « On crie sur tous les toits que le meilleur moyen de réduire les coûts de notre service de santé, c'est d'offrir des interventions de première ligne. On espère sauver des miettes en coupant dans l'essentiel : les soins primaires et la prévention. Mais on ne va pas sauver de l'argent, ça va coûter plus cher encore parce qu'on va voir plus de détresses, plus d'hospitalisations, plus de visites à l'urgence. »

Le cas du cégep du Vieux-Montréal est pour le moins éloquent. Depuis des années, une infirmière du CSSS était affectée à temps plein afin d'effectuer du travail de prévention auprès de la communauté estudiantine. Une relation de confiance s'était installée au fil du temps. Lorsqu'ils ont eu vent, en septembre dernier, de la fin de son affectation, plus de 400 d'entre eux se sont spontanément retrouvés à l'extérieur pour manifester leur indignation.

Organisée par le syndicat du CSSS, une assemblée citoyenne a regroupé, le 20 octobre dernier, plus de 150 personnes inquiètes de la modification de l'offre de service du CSSS Jeanne-Mance. Une pétition fut lancée lors de cette soirée afin d'exiger un moratoire sur les compressions et l'inclusion des employés, des usagers et des groupes communautaires desservis par le CSSS dans les discussions portant sur toute réorganisation des services offerts.

« Comment peut-on expliquer que la fermeture d'un seul établissement sur le territoire du CSSS Jeanne-Mance puisse entraîner des pertes aussi importantes que 7,5 millions en services de proximité pour les autres établissements situés sur le même territoire ? », y demandait Loriane Séguin, directrice du Comité social Centre-Sud, qui offre des services d'éducation populaire aux adultes du quartier. Celle qui a, jusqu'à ce jour, recueilli l'appui de près de 50 groupes communautaires à la campagne d'opposition aux compressions s'inquiète de la répercussion d'une éventuelle réduction de services : « Ce sont les plus démunis qui auront à souffrir de la perte de ces services, car ceux-ci s'adressent particulièrement aux personnes à risque, en difficulté, présentant une maladie, un handicap ou une vulnérabilité particulière. »

BIENVENUE

527 nouveaux syndiqué-es à la CSN

ENTRE LE 1ER SEPTEMBRE ET LE 15 NOVEMBRE 2010, 11 SYNDICATS (OU SECTIONS) REPRÉSENTANT 527 EMPLOYÉ-ES ONT EU LA CONFIRMATION QU'ILS SE JOIGNAIENT À LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN).

- Coop de travail aménagement forestier des MRC Côte-de-Gaspé et Rocher Percé (tous les travailleurs sylvicoles) ;
- Sopfeu Bonaventure (tous les salarié-es), Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ;
- Groupe A.D.F. (charpentes métalliques et composantes en acier — tous les salariés), Lanaudière ;
- Hôtel du Fort (tous les préposé-es aux petits déjeuners), Montréal métropolitain ;
- Hôtel Bonaventure (tous les salarié-es des banquets), Montréal métropolitain ;
- CPE Saint-Marc (tous les salarié-es), Montréal métropolitain ;
- Manoir Manrèse (tous les salarié-es de la cuisine et de la salle à manger du centre d'hébergement privé), Québec–Chaudière-Appalaches ;
- Boutique Le Pentagone (tous les salarié-es à l'exception des employé-es de bureau, des étudiantes et des étudiants), Bas-Saint-Laurent ;
- CPE Panda (tous les salarié-es à l'exception des employé-es de bureau et de maintenance), Estrie ;
- Savik Super Chrome (tous les employé-es à l'exception des employé-es de bureau et des vendeurs), Cœur-du-Québec ;
- CPE Jean-Noël Lapin (tous les salarié-es), Cœur-du-Québec.

Fondée en 1921, la CSN représente plus de 300 000 travailleuses et travailleurs, et ce, tant dans les secteurs privé que public.

Benoit Aubry et Mario Raymond

*Info*éclair

Syndicalisation

En 2009, les taux de syndicalisation en Amérique du Nord ont peu fluctué par rapport à 2008. Ceux-ci ont gagné quelque dixièmes de point de pourcentage au Québec (passant de 39,7 à 40 %) et dans le reste du Canada (de 30 à 30,5 %), alors qu'ils ont légèrement régressé en Ontario (de 28 à 27,8 %) et aux États-Unis (de 13,7 à 13,6 %).*

Ententes négociées

Le nombre de conventions collectives en vigueur au Québec en 2010, sans égard au secteur d'activité économique, s'élevait à 8781 établissant les conditions de travail de 978 134 salarié-es.*

Conciliation

En 2009, le ministère du Travail a reçu 320 demandes de conciliation. Ce recours a été demandé par la partie syndicale dans 66,9 % des dossiers et par la partie patronale dans 31,6 % des cas, alors que trois demandes ont été faites de manière paritaire.

Âge de la retraite Québec–Ontario

Au Québec, plus du tiers des travailleuses et des travailleurs âgés de 50 à 54 ans déclarent qu'ils prendront leur retraite avant 60 ans contre moins du quart de leurs vis-à-vis ontariens. Ces derniers sont d'ailleurs plus enclins à partir à un âge plus avancé : 4 travailleurs sur 10 prévoient se retirer à 65 ans ou plus, comparativement à environ 2 travailleurs sur 10 au Québec.**

* **Données compilées par le ministère du Travail du Québec.**

** **Données de l'enquête sur les travailleurs âgés (ETA) de Statistique Canada réalisée en 2008.**

À la librairie CSN

Logiciel SGS

Trésorerie CSN version 2.0

Les syndicats affiliés à la CSN peuvent se procurer la plus récente version du logiciel de trésorerie spécialement créé à leur intention.

Cette deuxième version de *SGS Trésorerie*, parue en juin 2009, simplifie les tâches liées à la trésorerie du syndicat en intégrant les principales opérations de comptabilité. Vous constaterez des nouveautés dans la gestion des per capita et des banques de libérations, entre autres. Convivial et d'installation facile, le logiciel comprend une version anglaise (comptabilité avec Windows de Microsoft).

Le coût du logiciel est de 75 $ plus les frais d'expédition. Les syndicats détenant la version 1.0 du logiciel peuvent se procurer la version 2.0 gratuitement. Pour le commander, communiquez avec la librairie par courriel à librairie@csn.qc.ca ou par téléphone au 514 598-2151.

Constance Roussy

Le comité de maximisation des retombées économiques en Estrie

Une idée qui fait du bien

Tout a commencé par une conférence sur les technologies, organisée par le Comité local de développement (CLD) de Sherbrooke, à laquelle participait Jean Lacharité, président du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CCSN–Estrie).

Lors de cet événement, il a été approché par un entrepreneur local qui lui a parlé d'une situation particulière. Le nouvel hôpital de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke allait faire appel à une compagnie américaine pour ses recouvrements de plancher, alors qu'une entreprise sherbrookoise offrait un produit d'une qualité supérieure. « Ça n'avait pas de bon sang, s'étonne toujours Jean Lacharité. Faire affaire avec une compagnie américaine alors qu'à dix minutes du site de construction, on a mieux ! »

Le président du CCSN–Estrie s'est donc lancé dans une série d'appels téléphoniques afin de faire changer d'idée les décideurs. Après avoir réussi à récupérer deux étages sur quatre du nouveau projet au profit de l'entreprise locale, Jean Lacharité a réalisé qu'il faudrait travailler en amont.

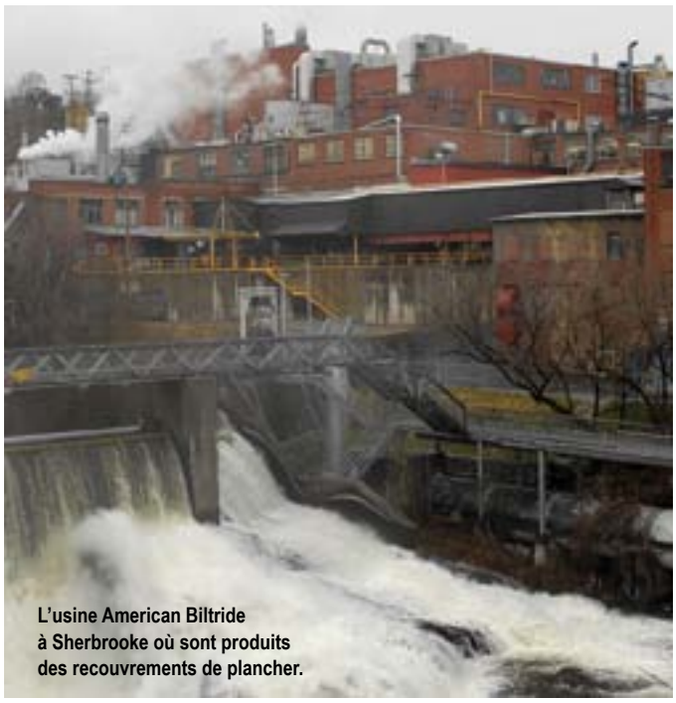

L'usine American Biltride à Sherbrooke où sont produits des recouvrements de plancher.

Photo : Maxime Picard

Avec l'appui des CLD de la région estrienne, les chambres de commerce et le directeur général du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, de même que la Conférence régionale des élus de l'Estrie, le CCSN–Estrie a mis sur pied un comité de maximisation des retombées économiques régionales des grands projets d'infrastructure et des achats par les institutions publiques de la région (COMAX–Estrie).

Sous la présidence du CCSN–Estrie, le COMAX a effectué une tournée des donneurs d'ordre, des firmes d'architectes et d'ingénieurs de la région afin de les sensibiliser au développement durable et local dans la mise sur pied de projets d'infrastructures. Le COMAX a également permis de conscientiser les établissements publics à l'approvisionnement en biens et en services locaux dans le but de maximiser les retombées économiques régionales. Le CHU de Sherbrooke offre donc maintenant à ses patients du bœuf estrien et de la crème glacée Coaticook qu'ils peuvent déguster assis dans des meubles fabriqués dans la région.

« Cette initiative a permis de rescaper certains emplois, explique Jean Lacharité. Mais c'est surtout un changement de culture qui est en train de s'opérer dans le processus même des appels d'offres. On sent que la question locale prend de l'importance », souligne-t-il.

Félix Cauchy-Charest

Régime de retraite sectoriel

La FP emboîte le pas avec Bâtirente

Lors de son 62e Congrès en 2008, la CSN a adopté une approche dite « sectorielle » afin de mieux outiller ses syndicats du secteur privé devant les importants enjeux liés à la retraite. Lors de leurs congrès en 2009, plusieurs fédérations ont à leur tour retenu cette stratégie.

L'approche sectorielle consiste à regrouper les syndicats d'un même secteur, en misant sur la similarité de leur environnement économique et leur sentiment d'appartenance afin de relever le niveau des conditions de retraite négociées.

BÂTIRENTE

La force de notre épargne

Depuis l'été, la Fédération des professionnèles (FP), de concert avec Bâtirente, propose un Régime de retraite simplifié sectoriel (RRSS) à ses syndicats affiliés du secteur communautaire et du développement local.

Le cadre de négociation ambitieux élaboré par la FP favorise l'atteinte d'une sécurité financière à la retraite pour ses membres. L'adhésion obligatoire et automatique, un taux de cotisation combiné employeur-employé d'au moins 5 % et le maintien des cotisations patronales en cas d'absence constituent les conditions minimales de participation. Un comité de surveillance veillera à la gouvernance du régime au plan sectoriel.

Bâtirente apporte son expertise en matière de régimes de retraite syndicaux à cette stratégie prometteuse. En plus des performances de premier plan de ses fonds de placement et de sa gamme complète de services d'accompagnement vers la retraite, les syndicats du secteur profiteront d'un régime de retraite soutenu par une infrastructure de services bien rodée et de frais de gestion nettement inférieurs au marché.

Daniel Fortin

Avant nous

Historiens, sociologues ou politologues, journalistes ou pamphlétaires, ils ont été nombreux à tremper leur plume ou à frapper les touches de leur clavier pour décrire la CSN. Ils ont produit des ouvrages qui ont pris la forme de monographies, de thèses universitaires, d'articles dans des revues spécialisées ou des publications populaires. À partir d'extraits de ces textes, **Perspectives CSN** *vous présente une chronique rappelant des moments marquants de l'histoire de notre organisation.*

Avant même de devenir la CSN

Une nouvelle orientation pour la CTCC

Au retour de son périple européen en 1950, Gérard Picard avait constaté cette différence fondamentale : « Notre système de négociations au Canada est supérieur à celui en usage en Europe (…). Par contre, la sécurité sociale est plus avancée qu'au Canada. Des allocations de toutes sortes viennent à la remorque des salaires. » Par la suite, la CTCC, dans ses mémoires au fédéral, demanda une amélioration des mesures sociales. S'inspirant du modèle français, elle souhaite la mise sur pied de « comités paritaires » pour en assurer l'administration. Ses syndicats ont aussi tenté d'obtenir des employeurs la mise sur pied de « fonds de sécurité sociale » leur assurant une couverture en cas de maladie et d'hospitalisation.

Lors des élections de 1952, la centrale a également élaboré de nouvelles revendications en matière sociale, tels le crédit à l'habitation, la gratuité des manuels scolaires et les bourses d'études. À la fin de l'année, dans son mémoire adressé au gouvernement provincial, la CTCC y alla de nouvelles demandes, notamment une loi en matière « d'assurance santé ».

Au cours de ses deux congrès ultérieurs, la centrale catholique va parachever la formulation de sa nouvelle orientation. En 1953, Gérard Picard se penche longuement sur la nécessité de réformer les mécanismes d'arbitrage et de conciliation ainsi que de se doter de tribunaux du travail.

Ce document marque la réorientation définitive de la centrale catholique vers l'État-providence, notamment en matière de santé et d'éducation. Outre sa revendication d'une nouvelle législation du travail, la centrale catholique y demande l'instauration d'un système d'« assurance santé contributive » qui couvrirait « les frais médicaux et les frais d'hospitalisation ». En matière d'éducation, plusieurs de ses demandes préfigurent les futures propositions de la commission Parent.

En somme, sans trop le dire parce que l'Église s'avère toujours opposée à l'État-providence, la CTCC adopte définitivement le concept de « sécurité sociale » à l'anglaise, ou, si l'on préfère, le projet de société des partis sociaux-démocrates.

C'est un fait archi-connu que plusieurs dirigeants de la centrale se retourneront alors vers le Parti social-démocrate, notamment Gérard Picard, Michel Chartrand et Pierre Vadeboncœur. Si, à son congrès de 1954, la centrale maintient sa position de ne pas donner d'appui à un parti ouvrier, il en ira tout autrement quelques années plus tard. Dès 1957, elle déclara « que le programme du Parti Socialiste Démocratique (PSD) [la section québécoise du CCF-NPD] est conforme aux vœux exprimés par les centrales syndicales ».

Photo : Archives CSN

Gérard Picard a été président de la CTCC de 1946 à 1958.

Bref, au cours de la période 1954-1960 à venir, la CTCC adoptera une nouvelle orientation. Son président, Gérard Picard, s'attellera alors à la tâche de formuler un nouveau Code du travail. La centrale optera définitivement pour les concepts de sécurité sociale et d'État-providence. Plusieurs de ses militants se rapprocheront du nouveau NPD. En fait, elle participera de plain-pied à la nouvelle coalition des forces sociales qui conduira le Québec à la Révolution tranquille. Mais cette nouvelle coalition et cette seconde vague de contestation s'avèrent une tout autre histoire.

Tiré de : CLAVETTE, Suzanne, *Les dessous d'Asbestos, une lutte idéologique contre la participation des travailleurs*, PUL, 2005, pp 504-506.

Aide juridique

L'équité salariale est maintenant une réalité

Après trois ans de travaux, les salariées de la Commission des services juridiques et des onze centres d'Aide juridique du Québec ont finalement complété leur programme d'équité salariale.

Les travaux menés par la CSN, le SFPQ et un représentant des employé-es non syndiqués ont mené à l'établissement d'une structure salariale qui s'appliquera à l'ensemble du réseau de l'Aide juridique. Sur les 14 catégories d'emplois à prédominance féminine évaluées lors de l'exercice, 10 ont droit à un redressement salarial rétroactif au 1er janvier 2001 équivalent à 6,55 % en moyenne. Une somme évaluée à plus de 8 millions de dollars est ainsi versée pour corriger ces iniquités historiques.

Des représentants de la Commission des services juridiques et les membres du comité d'équité salariale : quatre représentants patronaux, un représentant des employé-es non syndiqués, cinq de la CSN et trois du SPFQ.

Rappelons que les syndicats ont d'abord dû obtenir que la Commission des services juridiques soit déclarée comme l'employeur unique des salarié-es offrant les services dans quelque 119 lieux de travail partout au Québec afin de travailler sur une structure salariale provinciale. Environ 565 salarié-es sont visés par le programme d'équité, ce nombre excluant les avocates et les avocats qui forment une catégorie mixte. Il s'agit, entre autres, de secrétaires, de préposées à l'accueil et de techniciennes juridiques.

Place à la négociation

La conclusion de la démarche d'équité salariale permet maintenant aux syndicats CSN de placer toutes leurs énergies à l'obtention d'une nouvelle convention collective satisfaisante. Bien que faisant partie du front commun syndical, les salarié-es du réseau de l'Aide juridique sont toujours en négociation. Une intensification des pourparlers est prévue dès le retour du congé des Fêtes. L'employeur s'est engagé à déposer rapidement, en janvier, une réponse globale au projet syndical de négociation.

L'enjeu majeur pour les salarié-es est la conciliation famille–travail : les syndicats CSN souhaitent introduire dans leur convention collective des congés pour responsabilité familiale, qui n'existent pas actuellement.

Jean-Pierre Larche

Édifice de Fondaction à Québec

Un nouveau prix

Gilles Huot, de GHA Architecture et développement durable, qui a conçu l'édifice Fondaction CSN à Québec, a remporté le premier prix du Design & Build with FSC Awards 2010, dans la catégorie bâtiment commercial. L'événement s'est tenu en novembre à Chicago lors de la Greenbuild International Conference and Expo, le plus important rassemblement international consacré à l'architecture durable. Organisée par le US Green Building, la Greenbuild réunit des milliers de professionnels de partout dans le monde.

Les prix du Forest Stewardship Council des États-Unis (FSC-US) sont décernés annuellement aux meilleurs projets de construction utilisant du bois certifié FSC, un label qui garantit une exploitation durable de la forêt et un traitement équitable pour les populations autochtones et les travailleurs forestiers.

« Au-delà du prestige que ce prix confère à Fondaction en tant qu'institution socialement responsable, c'est l'expertise québécoise dans le domaine de la construction écologique qui est à l'honneur à l'échelle internationale. Nous sommes fiers que Fondaction, par son édifice de Québec, contribue à ce rayonnement », a déclaré Léopold Beaulieu, son président-directeur général.

Photo : Louise Leblanc

Avec une structure hors-sol en bois de six étages, cet édifice constitue une première en Amérique du Nord. En juin dernier, il a aussi mérité deux prix d'excellence décernés par le Centre d'expertise en construction commerciale en bois (cecobois). Puis, en octobre, lors de la 22e édition de la remise des trophées Innovation et Développement durable de Contech, sa conception et sa réalisation ont valu à GHA Architecture les distinctions Développement durable et Pratique novatrice.

Source : Fondaction CSN

La discrimination sur la base des statuts d'emploi

Une source d'injustice

Lors du conseil confédéral, tenu à Montréal en septembre dernier, les délégué-es ont eu le privilège d'assister à une conférence de Jean Bernier, professeur émérite au Département des relations industrielles de l'Université Laval, sur les disparités de traitement en vertu des statuts d'emploi. Cette présentation a été l'occasion de se pencher sur les actions que le mouvement syndical se doit d'entreprendre pour atteindre une plus grande justice pour les travailleuses et les travailleurs.

Photo : Michel Giroux

Jean Bernier, professeur au Département des relations industrielles de l'Université Laval

De quoi s'agit-il ?

La discrimination, c'est le fait de faire des distinctions entre les individus en se basant sur une caractéristique personnelle. Par exemple : refuser un emploi à une personne en fonction de son sexe, de son âge ou de son orientation sexuelle. Règle générale, cette discrimination est associée à la Charte des droits et libertés de la personne qui interdit toute distinction de traitement injustifié en vertu de motifs tels que : le sexe, la race, l'âge, etc. Ce qui distingue la discrimination fondée sur les statuts d'emploi est qu'elle n'est pas régie par la Charte. Cette discrimination, qui entraîne pourtant des disparités de traitement, n'y est mentionnée nulle part.

Un peu comme les clauses dites « orphelin »[1], âprement combattues par le mouvement syndical, les clauses discriminatoires fondées sur les statuts d'emploi viennent créer deux classes de travailleurs : ceux qui bénéficient de l'ensemble des protections prévues à leur convention collective et ceux pour qui elles ne s'appliquent pas entièrement.

Par exemple, des clauses de convention collective pourraient avaliser les situations suivantes : un salarié travaillant à temps partiel n'aura pas droit à l'assurance collective, ses heures supplémentaires ne seront pas comptabilisées sur une base journalière contrairement à ses collègues détenant un poste à temps plein, son ancienneté ne sera pas reconnue entièrement dans les priorités de vacances, etc.

En résumé, ces clauses auront pour effet d'exclure certaines personnes des bénéfices de la convention collective. « C'est totalement contraire aux principes de justice et d'équité qui sont au cœur de nos valeurs », affirme Lise Poulin, secrétaire générale de la CSN et responsable politique du dossier des disparités de traitement.

Combattre cette discrimination

La CSN entend combattre cette discrimination sur tous les terrains. Comme dans le cas des clauses « orphelin », la CSN croit que le gouvernement doit agir pour que les régimes de protections sociales soient accessibles au plus grand nombre. Cela ne veut pas dire que l'on attendra passivement les changements législatifs. « On ne fermera pas les yeux, souligne Lise Poulin. Ces disparités existent dans plusieurs de nos conventions pour des raisons diverses, et c'est notre responsabilité de nous y attaquer », précise-t-elle.

C'est pourquoi le conseil confédéral a donné comme mandat à la CSN de produire un document à l'intention des syndicats afin qu'ils puissent identifier et combattre la discrimination basée sur les statuts d'emploi dans nos conventions collectives.

La CSN a produit une brochure permettant aux syndicats d'identifier et de se prémunir contre les disparités fondées sur les statuts d'emploi dans leurs conventions collectives. Elle comprend des explications claires, des exemples provenant de vraies conventions ainsi qu'une grille d'analyse. Vous pouvez la télécharger à : www.csn.qc.ca/documentation

Cet outil permettra aux syndicats de mieux analyser leurs conventions et d'assurer une plus grande équité pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, et ce, sans égard à leurs statuts d'emploi. « Le mouvement syndical doit s'adapter aux changements des réalités du travail et nous croyons que mener cette bataille-là à terme sera profitable non seulement pour nos membres, mais pour tous les travailleurs du Québec », laisse entendre Lise Poulin.

Félix Cauchy-Charest

1. Les clauses « orphelin » établissaient des conditions de travail inférieures pour certains salarié-es en fonction de leur date d'embauche.

La course à obstacles de l'immigrant

Ce n'est vraiment pas facile d'être immigrante ou immigrant ! Il y a tant de nouvelles habitudes à prendre, de valeurs différentes à respecter, de comportements inédits à adopter. Tant de façons autres de communiquer, de réalités singulières à observer et à essayer de comprendre. Tant de perceptions, de croyances, de différences culturelles à constater.

Invitée à traiter du rapprochement interculturel en milieu de travail lors de la journée organisée par le comité confédéral de la CSN sur les relations interculturelles, au début de l'automne, la Marocaine d'origine Amina Benrhazi, docteure en sciences économiques, experte en communication et en relations interculturelles, constate : « L'immigration est une rupture. Il y a tout à apprendre, des cadres culturels à décoder. »

Comme l'a mentionné la secrétaire générale de la CSN et responsable de ce dossier, Lise Poulin : « L'emploi constitue un moteur privilégié d'intégration. » Elle a exhorté les participantes et les participants à rendre les milieux de travail plus accueillants pour tous, particulièrement pour les personnes issues de l'immigration, qui souvent sont peu familières avec nos modes d'organisation du travail.

De la Colombie à la Beauce

Le secrétaire du Syndicat des travailleurs d'Olymel de Vallée-Jonction, Bernard Corriveau, a raconté l'expérience d'intégration de travailleuses et de travailleurs provenant de la Colombie (majoritairement) et du Mexique à cette usine de la Beauce spécialisée dans l'abattage et la découpe de porcs. En 2007, à la suite d'un conflit de travail particulièrement pénible, 450 des 1000 travailleurs ont décidé de changer de secteur d'emploi. Cette situation a favorisé, pour la première fois, l'embauche d'une soixantaine de personnes issues de l'immigration.

Photos : Alain Chagnon

Pour Amina Benrhazi, experte en communication et en relations interculturelles, l'immigrant commence à changer dès qu'il quitte son pays d'origine et l'intégration à une nouvelle culture est un processus qui continue tout au long de la vie.

Aucun travail préalable n'avait été fait par l'employeur avec le syndicat pour sensibiliser les salarié-es à cette nouvelle réalité, de sorte que plusieurs difficultés ont surgi, la première étant celle de la langue.

Le comité exécutif du syndicat s'est donc prévalu des services d'une jeune Colombienne bilingue (français et espagnol) nouvellement embauchée à l'usine, qui a agi durant deux ans comme déléguée. Sa fonction consistait à communiquer avec les autres travailleurs immigrants, à informer la direction du syndicat des problèmes qui pouvaient apparaître et à servir d'interprète. Celle-ci, Dora Patricia Sanchez, avoue qu'elle a quand même eu un petit problème avec… l'accent beauceron. Encore maintenant, ses talents de traductrice sont régulièrement mis à profit. Cette sage décision du syndicat a nettement favorisé l'établissement de ponts entre les groupes. Elle lui a également permis d'expliquer son rôle dans l'usine ; les nouveaux travailleurs étaient peu portés à exposer leurs problèmes au syndicat auparavant.

La traductrice Dora Patricia Sanchez, d'origine colombienne et le secrétaire du Syndicat des travailleurs d'Olymel de Vallée-Jonction, Bernard Corriveau.

À la lumière de cette expérience, la direction du syndicat d'Olymel recommande qu'une personne responsable du dossier de l'intégration soit nommée au sein de chaque syndicat. Elle suggère aussi de réclamer une participation syndicale au processus d'embauche des immigrantes et des immigrants et d'organiser des cours de francisation. Le comité exécutif prône également une formation accrue des salariés en relations interculturelles et une meilleure transmission des connaissances en santé et en sécurité au travail aux personnes immigrantes.

Au cours de cette journée fort instructive, l'anthropologue, écrivain et animateur de radio, Serge Bouchard, a fait une mise en garde contre les pires ennemis des relations interculturelles, soit l'intolérance religieuse et le racisme. « Nous avons un monde à créer. Le mot Québécois est à faire ensemble », a-t-il philosophé.

Benoit Aubry

Projet de coopération en Amérique centrale

La CSN est solidaire

Rencontre avec des responsables syndicaux de trois maquilas dans les locaux de la CUTH

Au début octobre, la CSN a participé à une mission de démarrage d'un projet de coopération[1] de trois ans avec deux organisations syndicales du Sud, la Central Unica de Trabajadores de Honduras (CUTH) et la Central Sandinista de Trabajadores de Nicaragua (CST). Il s'agit d'un projet de formation syndicale et de réseautage pour ces travailleurs et ces travailleuses. Pourquoi la CSN s'implique-t-elle dans de tels projets ? La question est souvent posée.

Dans les maquilas[2] du Honduras ou du Nicaragua, les travailleurs, et surtout les travailleuses, sont payés entre 150 et 200 $ par mois. De 44 à 48 heures par semaine, ils sont assis sur des bancs de bois sans dossier ou debout sur le ciment dans une immense bâtisse où règne une chaleur accablante. Dans ces usines, ils fabriquent des vêtements de marque (Nike, Colombia, North Face, Reebok, Victoria's Secret, etc.). Des employé-es courageux, d'une maquiladora au Honduras, ont réussi malgré de nombreux obstacles (risque de perdre son emploi, d'être inscrit sur une liste noire accessible aux autres employeurs potentiels, etc.) à faire reconnaître une accréditation syndicale et à négocier une première convention collective qui comprend une vingtaine de clauses, dont une sur la propreté des toilettes et le papier hygiénique.

De faibles moyens

Ces percées ont été réalisées avec l'appui des fédérations syndicales affiliées à la CUTH au Honduras et à la CST au Nicaragua. Ces organisations syndicales et d'autres travaillent également à améliorer les conditions de vie et de travail dans tous les secteurs que nous connaissons ici, mais également dans le secteur paysan et le secteur de l'économie informelle (vendeurs de rue, coiffeuses, etc.) Et ces organisations ont si peu de moyens. Par exemple, la CUTH, qui regroupe près de 200 000 membres, ne peut qu'assumer les salaires de sept personnes, qui sont réparties entre les deux villes principales du pays. Un seul membre du comité exécutif est libéré de son travail et c'est son syndicat qui paye son salaire. Le reste du travail est fait sur une base militante par des personnes convaincues et extrêmement dévouées à la cause.

Le siège social de la centrale se trouve dans une bâtisse d'un étage où on retrouve deux bureaux et une grande salle. Le matériel utilisé (ordinateur, projecteur, photocopieur, etc.) provient, pour la majeure partie, des fonds de coopération avec les syndicats partenaires du Nord, autant d'Europe, des États-Unis que du Canada. C'est également grâce à cette coopération qu'il est possible d'organiser de la formation pour leur personnel et surtout pour leurs militants et leurs militantes sur des thématiques telles que l'administration et la démocratie syndicale, la condition féminine, la santé et la sécurité au travail, le droit du travail et la négociation collective, etc. Ces personnes formées deviennent à leur tour des formateurs et des formatrices dans leur milieu.

Un devoir de solidarité

Les organisations syndicales du Nord, dont la CSN, ont un devoir de solidarité envers les organisations du Sud. Ces organisations doivent être soutenues et renforcées afin que les conditions de travail et de vie dans ces pays soient améliorées. On ne peut laisser des marges de profit énormes se réaliser sur le dos des travailleurs. Aussi longtemps que les compagnies pourront trouver de la main-d'œuvre bon marché et des pays à exploiter, elles délocaliseront leurs usines et ce phénomène continuera d'agir négativement sur les conditions de travail de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses du monde.

La solidarité syndicale mondialisée rapporte à tout le monde.

Josée Roy

---

1. Le financement de ce projet se partage entre le ministère des Relations internationales du Québec, la CSN par son fonds Alliance syndicats et tiers-monde (ASTM) et le syndicat basque Eusko Langileen Alkartasuna (ELA). L'administration est assurée par l'ONG Alternatives.

2. Une *maquiladora*, ou son abréviation *maquila,* désigne une usine qui bénéficie d'une exonération des droits de douane pour pouvoir produire à un moindre coût des marchandises assemblées, transformées, réparées ou élaborées à partir de matériaux importés ; la majeure partie de celles-ci est ensuite exportée.

DOMINIQUE PESCHARD

est président de la Ligue des droits et libertés, organisme à but non lucratif, indépendant et non partisan, fondé en 1963, qui vise à faire connaître, à défendre et à promouvoir l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits reconnus dans la Charte internationale des droits de l'homme.

Un aspect fondamental de la démocratie

Aujourd'hui, des pans de plus en plus importants de notre vie sont numérisés et stockés dans des banques de données. Les transactions financières électroniques permettent de répertorier nos habitudes de consommation. Les nouveaux moyens de communication laissent des traces qui inscrivent nos liens sociaux, nos champs d'intérêt et nos activités dans les mémoires des ordinateurs. Les récents scandales impliquant Facebook et Google montrent à quel point ces données sont peu protégées. Les États possèdent des dizaines de fichiers portant sur les aspects les plus intimes de nos vies, les plus importants étant les dossiers de la SAAQ, de la CSST, de la Régie des rentes, des ministères du Revenu, de l'assurance-emploi, de l'aide sociale... sans oublier les multiples dossiers dans le domaine de la santé qui sont en voie d'informatisation.

Les États considèrent de moins en moins ces données comme des données sensibles dont ils sont fiduciaires et de plus en plus comme une ressource qu'ils peuvent utiliser pour gérer leurs programmes et exercer un contrôle social sur la population. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement du Québec a affaibli le régime de protection des données personnelles et a augmenté son pouvoir de croiser les données des différents fichiers et de les partager entre ministères, et même avec des gouvernements étrangers. Avec la privatisation des services publics, la gestion de ces données est maintenant souvent confiée à des entreprises privées, ce qui accroît encore les risques de détournement d'usage, surtout quand ces entreprises sont étrangères.

Après les attentats du 11 septembre 2001, les États ont entretenu un climat de peur qui leur a permis de mettre en place des mesures de surveillance et de contrôle des populations qui auraient été inimaginables auparavant. Les services de renseignement, en particulier ceux des États-Unis, se sont mis à bâtir des banques de données sur tous les aspects de la vie des individus. En plus de puiser sans vergogne dans les banques de données de l'entreprise privée, ce que permet le *Patriot Act*, des agences de renseignement comme la National Security Agency, se sont mises à espionner massivement les communications à l'échelle planétaire. Les compagnies aériennes remettent au Department of Homeland Security toutes les données sur leurs passagers. Sur la base de toutes ces informations, les services de renseignements établissent des listes de personnes « soupçonnées » de représenter un risque pour la sécurité nationale, la plus connue étant celle du Terrorist Screening Center des États-Unis qui contient environ un million de noms. Des personnes se retrouvent ensuite bloquées aux frontières ou empêchées de prendre l'avion sans jamais savoir ce qu'on leur reproche et sans mécanisme leur permettant de corriger la situation.

Il est grand temps de rappeler aux États leurs obligations face aux renseignements personnels qu'ils détiennent. Nous devons refuser la sous-traitance de nos renseignements personnels à l'entreprise privée et demander le rétablissement des normes de protection à l'origine de notre régime de protection des renseignements personnels.

Perspectives CSN

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux.
514 598-2131
Publié quatre fois par année, il est tiré à 28 500 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Coordination
Jacqueline Rodrigue
jacqueline.rodrigue@csn.qc.ca

Adjointe à la coordination
Lyne Beaulieu

Rédaction
Benoit Aubry, Joane Bérubé, Félix Cauchy-Charest, France Désaulniers, Michelle Filteau, Daniel Fortin, Yvon Laprade, Jean-Pierre Larche, François L'Écuyer, Jessica Nadeau, Jean-Philippe Pineault, Mario Raymond, Constance Roussy, Josée Roy, Marilou Séguin, Claire Tremblay

Correction d'épreuves
Lyne Beaulieu, Claire Trencia

Conception graphique
Jean Gladu et Sophie Marcoux

Soutien technique
Carole Archambault

Photographie
Archives CSN, Rogerio Barbosa, Martin Bouffard, Alain Chagnon, Alain Décarie, Michel Giroux, Francis Laroche, Louise Leblanc, Joan McDermott, Annik MH de Carufel, Maxime Picard, Chantal Poirier, PC, Pascal Ratthé,

Illustration
Reno

Caricature
Boris

Impression
Imprimerie Gibraltar

Distribution
Module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus
514 598-2233
ISSN : 1705-6527
Dépôt légal - BANQ, 2011
Dépôt légal - BAC, 2011
Envoi de poste publication
nº de convention : 40064900
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :
CSN, 1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5

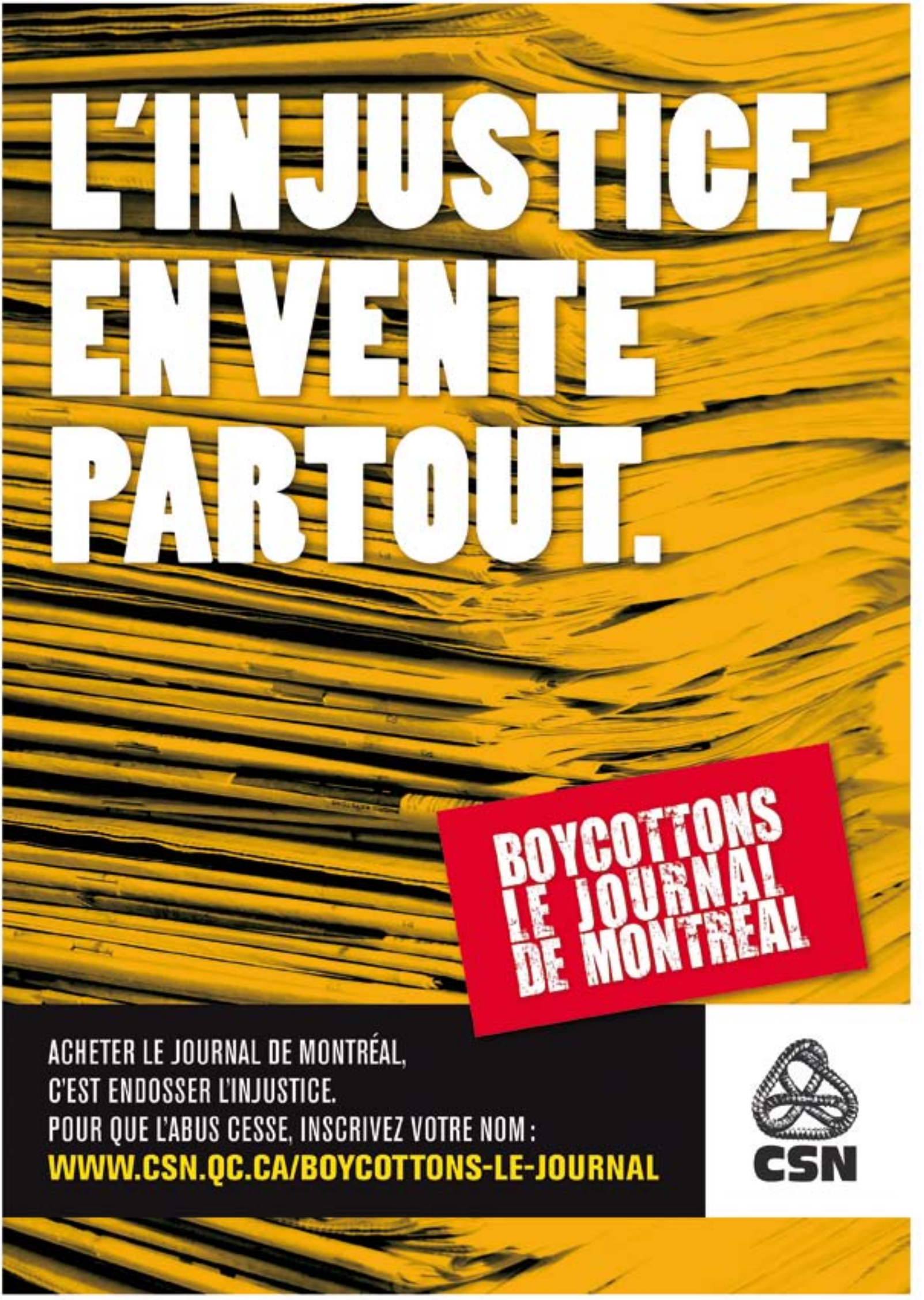
L'INJUSTICE,
EN VENTE
PARTOUT.
BOYCOTTONS
LE JOURNAL
DE MONTRÉAL
ACHETER LE JOURNAL DE MONTRÉAL,
C'EST ENDOSSER L'INJUSTICE.
POUR QUE L'ABUS CESSE, INSCRIVEZ VOTRE NOM :
WWW.CSN.QC.CA/BOYCOTTONS-LE-JOURNAL
CSN